Perspectives budgétaires de l'Ontario

RELEVER LES DÉFIS

Perspectives budgétaires de l'Ontario

Relever les défis

Floyd Laughren
Trésorier de l'Ontario
Janvier 1992

Pour de plus amples renseignements,
s'adresser au :

Ministère du Trésor et de l'Economie
Direction des communications
Édifice Frost sud, bureau 519
Queen's Park, Toronto (Ontario)
M7A 1Y7
(416) 325-0333

On peut se procurer des exemplaires
gratuits du présent document à la :

Librairie du gouvernement de l'Ontario
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto

ou en écrivant à :
Publications Ontario
Service des commandes postales
880, rue Bay, 5e étage
Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300

Interurbain sans frais : 1-800-668-9938

Imprimé par l'imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

ISBN 1188-2875

En page couverture :
A. Y. Jackson, détail de *Pine Island*, tiré de *Canadian Drawings — a portfolio of prints by members of the Group of Seven*, 1925, Collection du Musée des beaux-arts de l'Ontario.

93-01649/

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES DE L'ONTARIO

TABLE DES MATIÈRES

I. Introduction 1

Ouverture du processus d'élaboration du budget 1

Préparation du budget dans l'économie actuelle 2

Situation économique de l'Ontario 3

Situation financière de l'Ontario 4

Relever les défis 8

II. Perspectives budgétaires pour 1992-1993 10

Perspectives sans modification des politiques 10

Profil des recettes pour 1992-1993 12

Le rôle des paiements de transfert fédéraux 14

Profil des dépenses de fonctionnement pour 1992-1993 16

Dépenses en immobilisations 19

Répercussions financières de la dette 20

III. Profil des dépenses du gouvernement 22

Augmentations inflationnistes et niveaux des salaires de la fonction publique 22

Examens des politiques et des dépenses dans le cadre des programmes 24

Dépenses pour les nouveaux programmes 26

IV. Les différents moyens à la disposition du gouvernement pour puiser des recettes 28

L'équité fiscale 28

Rendement prévu 29

Les impôts et l'économie 29

La situation de l'Ontario par rapport à d'autres compétences 30

L'impôt sur le revenu des particuliers 32

Taxe de vente au détail 34
L'impôt sur le revenu des sociétés 36
L'impôt-santé des employeurs 37
Taxes à la consommation 38
Recettes non fiscales 39

V. Conclusion 40

Annexe 42

I. INTRODUCTION

Le gouvernement de l'Ontario entreprend l'une des activités les plus importantes de tout gouvernement : l'établissement du budget annuel.

Dans ce budget, le gouvernement décidera comment il percevra ses recettes et administrera ses dépenses au cours des douze mois suivants. Il doit prendre ces décisions en vue de répondre le plus efficacement possible aux besoins sociaux et économiques de la province.

Au moment d'entamer la préparation du budget de 1992-1993, la conjoncture économique force le gouvernement à faire certains des choix les plus difficiles qu'il a jamais eu à faire.

Cependant, si nous faisons ces choix ensemble, à la fin de cette période difficile, nous pourrons jouir d'une économie renouvelée, de meilleures possibilités d'avenir et d'une province qui répond encore plus aux attentes de ses citoyens.

Ouverture du processus d'élaboration du budget

L'élaboration du budget est souvent considérée comme un processus complexe qui doit être laissé entre les mains d'un petit groupe d'experts du gouvernement. Le gouvernement actuel n'est pas de cet avis. Le processus d'établissement du budget se veut plus qu'un simple exercice financier. Il s'agit d'une déclaration des priorités socio-économiques du gouvernement. Dans le budget à venir, nous devrons adopter des mesures lourdes de conséquences pour l'Ontario : nous aurons à décider quels programmes seront financés, quelles dépenses seront réaffectées ou comprimées, et quels impôts ou taxes seront augmentés.

Les gouvernements canadiens établissent depuis toujours leur budget dans le secret pour empêcher que des gens tirent profit de nouvelles mesures fiscales dont ils prendraient connaissance à l'avance. Au fil des ans, la préparation du budget est devenue tellement secrète que les gouvernements prennent systématiquement des mesures visant à empêcher la divulgation de tout renseignement avant la présentation du nouveau budget.

Cette habitude garde le public dans l'ignorance des choix que le gouvernement doit envisager dans le budget. Elle tient les Ontariennes et Ontariens à l'écart de discussions informées sur la gestion des finances publiques. Elle empêche l'ouverture d'un débat sérieux, qui devrait être la pierre angulaire de la démocratie.

Dans le budget de l'Ontario de 1991, nous sommes engagés à procéder à des modifications importantes qui ouvriraient le processus d'élaboration du budget. En diffusant le présent document, nous adaptons le travail de préparation du budget aux réalités des années 1990.

Le document *Perspectives budgétaires de l'Ontario* rend publique l'information financière dont nous disposons pour préparer le budget de 1992. Aucun gouvernement fédéral ou provincial au Canada n'a encore publié de document aussi détaillé sur la situation du gouvernement avant le dépôt du budget. Un document de référence intitulé *Perspectives économiques de l'Ontario*, qui fait le point sur la situation économique de la province, a été publié en décembre. On peut se le procurer auprès du ministère du Trésor et de l'Économie.

Préparation du budget dans l'économie actuelle

L'élaboration du budget provincial prend toujours beaucoup d'importance. Les réalités économiques actuelles créent toutefois une situation unique en Ontario. La province doit relever son plus grand défi économique depuis les années 1930. La restructuration en profondeur de l'économie mondiale, la valeur excessive du dollar, le libre-échange, les politiques fiscale et monétaire restrictives du gouvernement fédéral et la grave récession qui se poursuit ont contribué à détériorer notre économie. La population de toutes les régions de l'Ontario en subit les conséquences.

Le défi est imposant : il s'agit d'élaborer les politiques qui établiront la base de la création de nouveaux emplois et du renouveau de l'économie dans le cadre des réalités actuelles, soit des recettes de plus en plus limitées et des dépenses en hausse constante.

L'une des premières nouvelles que notre gouvernement a apprises après son élection en septembre 1990 a été la baisse imprévue des recettes de la province. Le gouvernement a hérité d'un déficit important pour 1991, contrairement à un budget équilibré, comme l'avait prétendu le gouvernement précédent avant l'élection.

En dressant son premier budget l'an dernier, le gouvernement a dû décider comment faire face à une baisse des recettes et à la demande accrue de dépenses en raison de la récession, de la restructuration économique et de la réduction des paiements de transfert fédéraux. Des restrictions budgétaires auraient entraîné des pertes d'emplois encore plus nombreuses, une plus grande détérioration de l'économie de même que la désagrégation des services publics essentiels pour que l'Ontario puisse sortir de la récession.

L'autre option, que le gouvernement a choisie, était d'accroître le déficit. La justice sociale n'est pas la seule justification pour nos actes. La récession a réduit les montants disponibles pour les prêts, les placements et les dépenses à la consommation. Tous ont souffert d'une manière ou d'une autre de la perte de vitesse de l'économie. Le moment n'était pas approprié pour que le gouvernement, l'une des plus importantes forces de notre économie, réduise ses dépenses.

La province n'a pas pu à elle seule contrecarrer les effets de la récession, surtout alors que le gouvernement fédéral a adopté la démarche contraire. Le gouvernement provincial, qui n'établit pas les politiques monétaires et commerciales ni les politiques fiscales nationales, dispose de peu de moyens pour s'attaquer au ralentissement de l'économie.

Néanmoins, nous avons jugé nécessaire de créer et de maintenir des emplois et de jeter les bases en vue du renouveau et de la consolidation de l'économie, et avons agi en conséquence. Nous avons investi dans des projets d'immobilisations qui ont préservé à la fois l'actif public et des emplois. Malgré la baisse des recettes, nous avons décidé de répondre en priorité aux besoins des municipalités, universités, collèges, écoles et hôpitaux.

Nous constatons maintenant que nous avons eu raison d'agir ainsi. Notre argument que le gouvernement a un rôle à jouer dans la lutte contre la récession s'avère juste. Face à une récession qui se poursuit, d'autres gouvernements, tant aux États-Unis qu'au Canada, reconnaissent maintenant que les gouvernements doivent intervenir pour redresser la situation.

Le budget de 1992-1993 s'inspirera donc lui aussi des principes énoncés dans le dernier budget, c'est-à-dire la lutte contre la récession, le renouveau économique et le maintien de la qualité de vie grâce à la justice sociale et aux services publics efficaces dans nos collectivités. L'Ontario doit créer et maintenir des emplois, attirer de nouveaux investissements et favoriser la confiance des consommateurs et des entrepreneurs.

Les circonstances ont cependant changé depuis le dernier budget. La récession frappe beaucoup plus durement que prévu. Les gens ont perdu confiance. Les conséquences de la restructuration sur l'économie ontarienne sont plus lourdes que nous l'imaginions en 1991. Le gouvernement doit reconnaître cette situation changeante et s'y adapter tout en maintenant les objectifs et les principes énoncés dans le budget de 1992.

En même temps, nous nous engageons à exercer notre bon jugement sur le plan financier et à faire tous les efforts possibles pour réduire notre déficit de fonctionnement en tentant vigoureusement de réduire la croissance de nos dépenses.

Situation économique de l'Ontario

Les économistes prévoient que la croissance de l'économie ontarienne reprendra en 1992. Cependant, celle-ci sera beaucoup plus modérée que celle qui a eu lieu entre 1983 et 1986, alors que la croissance réelle atteignait en moyenne plus de 6 % par année. Au cours de 1992, la production totale de l'économie devrait s'accroître d'environ 2 %, et on devrait créer 59 000 nouveaux emplois. Bien que nous nous réjouissions de cette croissance, ces chiffres sont nettement inférieurs à ceux publiés dans les *Perspectives économiques de l'Ontario* à la fin de l'année dernière. Ces nouveaux emplois remplaceront à peine le tiers des emplois perdus en 1991, ce qui indique que des problèmes économiques sérieux persistent. Le renouveau économique qui créera et maintiendra des emplois est essentiel pour notre province.

Notre économie est étroitement liée à celle des États-Unis, qui fait face aux mêmes difficultés que le Canada et le reste du monde. Les analystes ont réduit leurs attentes concernant l'économie canadienne pour cette année à cause de la faiblesse imprévue de l'économie américaine.

Les pronostics prévoyant une faible croissance en 1992 reposent sur des hypothèses raisonnables, cependant les économistes ne peuvent prédire avec exactitude quand la récession prendra fin. Si la reprise de l'activité économique en Ontario tarde plus que prévu, les problèmes auxquels les gens font face et la situation financière seront encore plus difficiles en 1992.

Nous prévoyons que la production augmentera en moyenne d'environ 4 % par année jusqu'en 1995. Malgré une baisse, le taux de chômage ne devrait pas être inférieur à 8 % au cours de cette période.

Prévisions concernant l'économie ontarienne de 1991 à 1995
(Pourcentage)

	1991	1992	1993	1994	1995
Croissance réelle	-2,4	2,2	4,8	3,8	3,6
Inflation selon l'indice des prix à la consommation	4,7	2,3	2,6	2,8	2,6
Emplois (en milliers)	-167	59	165	135	138
Taux de chômage	9,6	9,6	9,0	8,6	8,1

Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

Nous voulons que l'économie croisse à un rythme plus rapide que dans les présentes prévisions. Nous croyons qu'en suivant la voie tracée dans le budget de 1991, nous pourrons aider à raviver l'économie, augmenter le nombre d'investissements et procurer à nouveau du travail aux gens.

Situation financière de l'Ontario

Au cours des années 1980, les recettes de l'Ontario ont augmenté de façon constante grâce à la force de l'économie et aux augmentations des impôts et taxes. Notre économie se trouve maintenant en pleine récession, nos recettes ont diminué et la demande de services publics atteint un niveau sans précédent.

Au cours de l'année dernière, le déficit budgétaire, c'est-à-dire l'écart entre les recettes et les dépenses, a préoccupé beaucoup de gens. Nous devons mieux comprendre la nature de ce déficit si nous voulons être en mesure de bien gérer notre économie.

Le gouvernement effectue deux types de dépenses : les **dépenses en immobilisations** et les **dépenses de fonctionnement**. La plupart des gouvernements nord-américains séparent les deux et traitent leurs dépenses en immobilisations comme des investissements.

En 1991-1992, l'Ontario dépense 3,9 milliards de dollars en immobilisations, soit à la construction d'écoles et d'hôpitaux, à l'aménagement de routes et de réseaux de transport ainsi qu'à d'autres projets qui créent un actif durable. Ce montant représente environ deux cinquièmes du déficit de 9,7 milliards de dollars accusé cette année.

Il est raisonnable d'entreprendre ces projets au cours d'une récession. On emploie ainsi des gens qui seraient autrement en chômage, et on constitue un actif dont profitera l'économie pendant des années à venir. De plus, ces projets auraient dû être entrepris à l'avenir de toute façon, et il est plus économique de le faire maintenant qu'au cours des années de prospérité. En contractant des emprunts pour les dépenses en immobilisations, nous n'imposons pas un fardeau à nos enfants; nous constituons plutôt un actif qu'ils utiliseront à l'avenir et leur évitons peut-être aussi de le payer plus cher.

Les trois cinquièmes qui restent, soit 5,8 milliards de dollars, sont affectés aux dépenses de fonctionnement quotidien, qui assurent le maintien des services publics et la qualité de vie qui en découle.

C'est lorsque les dépenses de fonctionnement dépassent notre capacité de payer — lorsque le déficit de fonctionnement s'accroît et s'étend sur une longue période — que l'on doit agir.

Une partie de notre déficit de fonctionnement actuel est due au ralentissement temporaire de l'économie. Devant cet état de chose, il serait excessif de réagir en sabrant dans les services publics nécessaires ou en augmentant les impôts et taxes. La situation sera redressée, et cette partie du déficit de fonctionnement sera résorbée. Une réaction excessive à ce déficit de fonctionnement cyclique ne ferait qu'aggraver la récession.

Une certaine partie de ce déficit n'est toutefois pas attribuable à la récession. Les dépenses liées à certains programmes se sont accrues de façon constante et, depuis quelques années, à un rythme dépassant le taux d'inflation. Ce sont ces types de dépenses que nous entendons examiner dans le but de les réduire. Il s'agit d'une mesure des plus nécessaires puisqu'il semble peu probable que les dépenses liées à la récession baissent dans un avenir rapproché.

Les dépenses ne constituent cependant qu'un côté de la médaille. Ce sont les recettes qui rendent les dépenses possibles, et c'est sur ce front que nous avons été heurtés avec le plus de force.

Nos projections indiquent que, pour la deuxième année consécutive, les recettes du gouvernement n'augmenteront pas en 1992. Cette situation est sans précédent. La dernière diminution des recettes du gouvernement par rapport à l'exercice précédent remonte à 1945. Les recettes ont baissé en 1991 par rapport à 1990 et, selon nos projections actuelles, baisseront à nouveau en 1992.

Croissance des recettes de l'Ontario
de 1981-1982 à 1992-1993

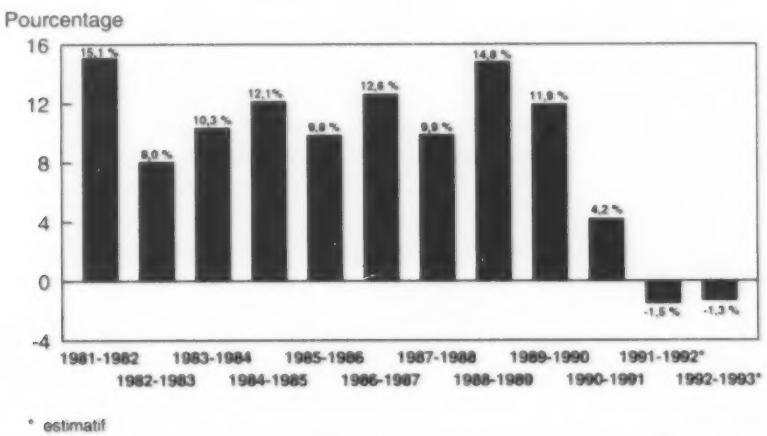

* estimatif

Pendant la majeure partie des années 1980, les recettes de l'Ontario ont crû de 10 % ou plus par année. Une partie de cette hausse était attribuable à la forte croissance de l'économie de la province, qui était en moyenne de plus de 6 % entre 1983 et 1989.

Toutefois, une grande partie des recettes accrues des années 1980 découlaient de l'augmentation des impôts et taxes. Près du quart des hausses des recettes de la province entre 1985 et 1991 provenaient d'impôts et de taxes plus élevés. Sans ces hausses, le gouvernement de l'époque aurait accusé un déficit considérable en 1989 au lieu d'un léger excédent.

Ainsi, s'il n'y avait pas eu de hausse importante des impôts et taxes presque chaque année, les finances de la province auraient été en difficulté même au plus fort de la période de prospérité.

Ainsi, malgré l'application continue des hausses d'impôts et taxes entrées en vigueur vers le milieu des années 1980, nos recettes sont à la baisse pendant deux années consécutives.

La faiblesse de l'économie est en partie responsable de cet état de chose. La modeste reprise attendue à la fin de 1991 a été retardée, principalement en raison de la faiblesse imprévue de l'économie des États-Unis, si importante pour nos exportateurs. Puisque l'on compte davantage de chômeurs, moins de contribuables ont payé de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP). Les familles dépensent moins, ce qui entraîne une diminution des recettes découlant de la taxe de vente au détail (TVD) et des autres taxes à la consommation. L'impôt des sociétés procure moins de recettes parce que le pourcentage des bénéfices des entreprises dans la production totale de l'économie est à son point le plus faible depuis les années 1930.

Les politiques du gouvernement fédéral ont empiré la situation. La taxe sur les produits et services a miné la confiance des consommateurs et nui au commerce. L'Accord de libre-échange, qui est entré en vigueur sans que des programmes de transition soient mis en place et à une époque où le dollar canadien était surévalué, a entraîné des pertes d'emplois et d'investissements.

Le gouvernement fédéral a transféré aux provinces une part importante de sa dette en réduisant ses paiements pour la santé, l'éducation et l'aide sociale. Ces compressions coûtent à l'Ontario quelque 3,7 milliards de dollars en 1991-1992, un montant supérieur au tiers du déficit de la province. Au cours de l'année à venir, nous prévoyons un manque à gagner de 4,5 milliards de dollars en transferts d'Ottawa.

Pertes de recettes de l'Ontario attribuables aux compressions du gouvernement fédéral dans le Financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada depuis 1982

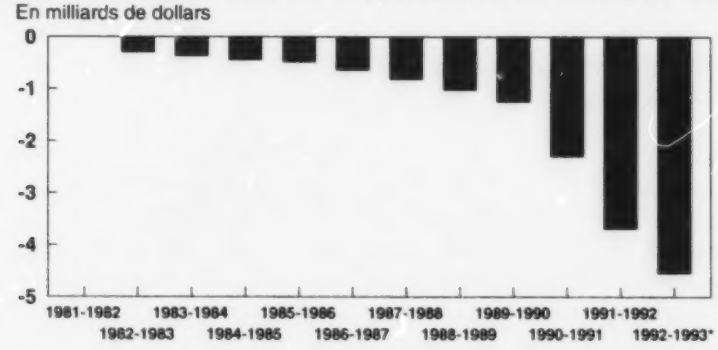

* Projections

Nota : Pertes cumulatives de 1982-1983 à 1992-1993 : 15,8 milliards de dollars

La croissance modérée de l'économie attendue en 1992 a des répercussions importantes sur les finances de la province et sur la qualité de vie de ses citoyens. L'Ontario compte un demi-million de chômeurs. Beaucoup d'entre eux ont besoin de formation et d'aide dans leur recherche de nouveaux emplois. Sans aide adéquate, un nombre considérable de chômeurs risquent de voir leurs compétences complètement déphasées s'ils ne trouvent pas de travail dans un laps de temps raisonnable. À long terme, cela nuirait sérieusement à la prospérité continue de l'Ontario.

Ajoutant à ces difficultés, le gouvernement fédéral a restreint l'accès à l'assurance-chômage de façon que moins de chômeurs sont admissibles à des prestations, et que ceux qui y sont admissibles en reçoivent pendant moins longtemps. On prévoit qu'environ 400 000 travailleurs épuiseront leurs prestations d'assurance-chômage cette année. Un million de résidents de l'Ontario dépendent de l'aide sociale, dont un enfant sur six. Nous devons adopter des politiques budgétaires et économiques qui aident à résoudre ces problèmes, et non à les aggraver.

Il est peu probable que la croissance économique modérée améliore de façon immédiate et marquée les recettes de la province. Les recettes découlant de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu des particuliers sont largement tributaires d'un faible taux de chômage et d'une plus grande confiance de la part des consommateurs. Les recettes découlant de l'impôt des sociétés ne s'accroîtront pas avant que davantage d'entreprises redeviennent rentables. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral s'est montré peu intéressé à revenir sur sa décision de limiter les paiements de transfert dans les domaines de la santé, des collèges, des universités et des programmes sociaux.

Ainsi, même si la relance de l'économie dépassait nos attentes, le déficit ne serait réduit que de peu. Si nous présumons qu'une hausse de un point de pourcentage de la croissance économique apporterait 350 millions de dollars de plus dans les coffres de l'État, il faudrait que l'économie croisse à un rythme inégalé, même si nous maintenions nos dépenses à leur niveau actuel, pour éliminer le déficit de fonctionnement de cette année.

En somme, dans notre budget, nous devrons créer les conditions favorables à une plus forte croissance économique en vue de disposer de la richesse qui nous aiderait à résorber le déficit. Cependant, cette croissance ne suffira pas à résoudre les problèmes financiers auxquels la province fait face. Nous devons aussi travailler ensemble en vue de réduire les dépenses de fonctionnement tout en maintenant les services publics abordables et en les améliorant.

Relever les défis

Au cours des décennies, nous nous sommes dotés de services publics qui reposaient sur une économie qui permettait la hausse rapide des recettes fiscales et l'amélioration continue de la qualité de vie. On a assisté à un ralentissement en un court laps de temps, ce qui a entraîné de lourdes conséquences pour toutes les économies du monde.

Dans certains cas, surtout dans ceux des services à «valeur élevée» tels que les soins de santé, les services sociaux et l'éducation, les coûts de fonctionnement se sont accrus à un rythme soutenu, finissant par dépasser le taux d'inflation. Au cours des années 1980, la croissance économique et des hausses d'impôts et de taxes ont permis d'absorber ces coûts accrus. Les rentrées de fonds ont cessé, mais il n'y a pas eu de réduction des dépenses par rapport aux années 1980 et on n'a pas perdu les habitudes prises alors. Nous devons donc rediriger nos investissements vers le renouveau économique, et nous devons nous assurer que le secteur public soit conforme à nos moyens.

La solution n'est pas de sabrer sans réfléchir dans les dépenses, au détriment de toutes les autres priorités. Nous devons prendre un temps de réflexion afin de déterminer quels services nous voulons que nos impôts servent à payer, et de quelle façon nous entendons assurer l'efficacité maximale de leur prestation.

Par exemple, le gouvernement et l'Ontario Medical Association (OMA) ont déjà mis ce processus en branle dans le domaine de la santé à la suite d'une entente historique visant l'instauration d'un système de gestion concentré sur la qualité et la rentabilité. Cette entente prévoit un mécanisme permettant de déterminer quels services ne sont pas essentiels et de limiter les dépenses qui y sont engagées sans restreindre l'accès aux soins de santé.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement procède actuellement à l'examen général de ses dépenses. Celui-ci a déjà pris des mesures visant à rationaliser ses achats de services d'experts-conseils et de professionnels. Les communications et la publicité, le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario (RMGO), le Régime d'aide juridique de l'Ontario (RAJO) et les paiements du gouvernement aux laboratoires commerciaux de santé font aussi l'objet d'un examen. La liste complète des programmes et politiques figure à l'annexe.

Nous prévoyons aussi adopter des mesures constructives du même genre dans l'administration des autres services publics. Ces mesures nous aideront non seulement à réduire nos dépenses au cours de cette période difficile, mais aussi à établir un réseau de services abordables qui constitueront un héritage inestimable pour les générations futures de la province.

Le gouvernement a l'intention de maintenir les principes énoncés dans son dernier budget, c'est-à-dire la lutte contre la récession, le renouveau économique et le maintien de la qualité de vie par la justice sociale et la prestation de services publics efficaces dans nos collectivités.

Notre situation économique et financière nous force à continuer d'assumer le rôle de chef de file. Nous devons poser davantage de gestes concrets en vue d'assurer notre prospérité future. Les services publics doivent être maintenus tout en veillant à ce que l'on dépense efficacement l'argent de nos impôts.

Nous présentons un nombre inégalé de renseignements avant l'établissement du budget parce que nous sommes d'avis que les Ontariennes et Ontariens y ont droit. Les réponses simples et les solutions simplistes sont insuffisantes, et nous ne rendrions pas service aux contribuables en prétendant le contraire. Voilà pourquoi nous devons changer notre façon de prendre les décisions. Les Ontariennes et Ontariens ont le droit de se faire entendre. Nous croyons que l'élaboration du budget est un bon point de départ.

Les personnes qui mettent sur pied ces services, qui les fournissent, qui les utilisent ou qui les paient doivent toutes saisir cette occasion d'exprimer leur point de vue par l'entremise de leur député, de groupes communautaires, de leur syndicat, de leur club philanthropique, de leur association professionnelle ou des médias, ou en écrivant directement au trésorier. L'opinion de chacun d'entre nous est importante.

II. PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES POUR 1992-1993

La présente section commence par un aperçu des recettes et des dépenses de la province pour l'exercice 1992-1993, qui débute le 1er avril 1992. Elle donne au lecteur une idée de ce qui se passerait dans les finances de l'Ontario si l'on n'apportait aucune modification aux politiques actuelles. Autrement dit, voici de quoi le budget de l'année prochaine aurait l'air s'il était établi de manière à comprendre tous les programmes créés jusqu'à maintenant, sans en ajouter de nouveaux. **Un tel scénario sans modification des politiques en 1992-1993 n'est pas acceptable pour le gouvernement. Mais il sert de point de départ et permet à chacun de voir pourquoi il est nécessaire de prendre certaines décisions difficiles en ce qui concerne les recettes, les dépenses et le déficit.**

Perspectives sans modification des politiques

Dans le scénario sans modification des politiques, on a supposé qu'il n'y avait ni augmentation ni diminution des taxes et des impôts. Les renseignements les plus récents sur les dépenses de 1992-1993 y ont été inclus, en supposant qu'il n'y aurait pas d'autres changements aux programmes, aux politiques ou aux niveaux des services offerts. Toutes les grandes décisions prises récemment par le gouvernement concernant les dépenses ont été intégrées dans ce document, notamment :

- la décision d'augmenter de 2 % les taux de l'aide sociale, à partir du 1er janvier 1992;

- la décision de limiter à 1 % l'augmentation des subventions versées en 1992-1993 aux principaux bénéficiaires des paiements de transfert (hôpitaux, conseils scolaires, universités, collèges et municipalités), une somme supplémentaire de 160 millions de dollars leur étant consentie pour les aider à adopter des mesures de réforme et de restructuration;

- la décision prise en octobre 1991 de geler les salaires des députés provinciaux pour 1991 et 1992 et des cadres supérieurs de la fonction publique pour 1992, et de réduire de 10 % les budgets des ministères qui ne sont pas liés aux salaires;

- l'annonce, le 18 décembre dernier, de l'intention d'aider les femmes à faible revenu à obtenir l'équité salariale. Il s'agit d'un engagement prioritaire de la part du gouvernement pour assurer l'équité à 420 000 autres femmes.

Comme cela a été mentionné dans l'introduction, les données concernant les dépenses en immobilisations du gouvernement sont traitées séparément des dépenses de fonctionnement courant.

Le budget de 1991 offrait un aperçu budgétaire à moyen terme qui prévoyait que les recettes augmenteraient pour passer à 47,2 milliards de dollars et que les dépenses de fonctionnement s'établiraient à 51,7 milliards de dollars en 1992-1993. Ce pronostic se fondait sur des perspectives économiques qui prévoyaient la relance de l'économie pour la deuxième moitié de 1991.

Les perspectives actuelles prévoient pour 1992-1993 une reprise beaucoup plus lente que prévu. D'après nos perspectives sans modification des politiques, les dépenses de fonctionnement seraient de 53,4 milliards de dollars, soit 1,7 milliard de dollars de plus que le montant rendu public le printemps dernier. Cette hausse des dépenses est attribuable en grande partie à l'augmentation, plus forte que prévu, du fardeau de l'aide sociale et à des frais d'intérêt plus élevés sur la dette publique.

Plus important encore, le scénario sans modification des politiques montre que les recettes diminuent pour la deuxième année d'affilée, passant à 42,2 milliards de dollars, soit 5 milliards de dollars de moins que ce qui avait été prévu au printemps dernier. Bien qu'un peu plus de un milliard de dollars de ce manque à gagner soit attribuable à des augmentations de taxes et d'impôts qui avaient été planifiées pour 1992-1993, le reste de la diminution — près de 4 milliards de dollars — résulte principalement de la faiblesse de l'économie qui persiste.

En bref, d'après un scénario sans modification des politiques, ce qui est tout à fait inacceptable pour le gouvernement, le déficit de fonctionnement prévu serait de 11,2 milliards de dollars en 1992-1993, comparativement aux 5,8 milliards prévus pour 1991-1992. Si l'on ajoute à ce chiffre les dépenses en immobilisations aux niveaux de l'an dernier, nos nouveaux besoins de financement au titre du fonctionnement et des immobilisations s'élèveraient à 14,3 milliards de dollars pour 1992-1993, ce qui est inacceptable. Pour parvenir à ce chiffre, il faut additionner le déficit de fonctionnement et les dépenses en immobilisations et soustraire les 200 millions de dollars au titre de l'amortissement prévu dans le cadre du budget des dépenses de fonctionnement sans modification des politiques. Cet amortissement est expliqué plus loin dans le présent chapitre.

Profil du déficit de fonctionnement (en milliards de dollars)

		1992-1993		
	Chiffres révisés 1991-1992	**D'après le budget de 1991 (avril 1991)**	**Perspectives sans modification des politiques (janvier 1992)**	**Écart**
Recettes	42,8	47,2	42,2	-5,0
Dépenses de fonctionnement	48,6	51,7	53,4	+1,7
Déficit de fonctionnement	(5,8)	(4,5)	(11,2)	-6,7

Bien qu'il reconnaisse l'érosion importante et inattendue de la base de nos recettes, le gouvernement s'efforce toujours de réduire le déficit en 1992-1993 par rapport au niveau de 1991-1992. Le gouvernement a conscience que cela signifie qu'il devra prendre certaines décisions très difficiles.

Profil des recettes pour 1992-1993

Après avoir connu une croissance annuelle de plus de 10 % depuis 1981-1982, on s'attend à ce que les recettes du gouvernement diminuent de 1,5 % en 1991-1992 pour s'établir à 42,8 milliards de dollars. D'après le scénario sans modification des politiques mentionné plus haut, les recettes devraient encore diminuer en 1992-1993 à 42,2 milliards de dollars.

Cette prévision en matière de recettes pour l'année qui vient suppose que les recettes de 1991-1992 vont demeurer au niveau prévu de 42,8 milliards de dollars. Les prévisions de 1991-1992 sont encore incertaines parce qu'un certain nombre de données ne seront pas connues avant février et mars, entre autres l'importance des recettes tirées de la taxe de vente au détail pendant la période critique de Noël, les paiements finals de l'impôt payé par les sociétés pour les mois de février et mars 1992, ainsi que tout rajustement supplémentaire des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers auquel on procédera, lorsque seront disponibles, en février prochain, les données finales pour l'année 1990. Les révisions apportées aux perspectives concernant 1991-1992 à cause de ces facteurs pourraient également modifier les perspectives de 1992-1993.

La croissance des recettes en 1992-1993 sera directement liée à la santé de l'économie. Traditionnellement, les recettes augmentent en moyenne de 90 % par rapport à la croissance de l'économie (mesurée par la valeur du PIB de l'Ontario en dollars). En période de récession, ce rapport s'affaiblit : la croissance des recettes ralentit et tombe au-dessous de cette moyenne. Lorsque l'économie sort de la récession, la croissance des recettes tarde à reprendre.

Ce sont les principales sources d'impôts et de taxes — l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente au détail — qui connaissent la période de reprise la plus longue après une récession, à cause de leurs structures de perception et de paiement. Les sociétés pourront, par exemple, réduire leurs impôts même en période de hausse de leurs bénéfices parce qu'elles peuvent imputer à l'exercice les pertes des années précédentes.

Ainsi, alors que l'on prévoit la reprise de l'économie en 1992 et sa lente sortie de la récession, en fait, les recettes vont encore diminuer, à cause des retards décrits plus haut et d'une diminution importante de l'impôt sur le revenu des particuliers, principale source de recettes de la province.

Environ 74 % des recettes de l'Ontario proviennent des taxes et des impôts, 16 % du gouvernement fédéral, et les 10 % qui restent de diverses sources. Voici, en bref, les principales hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions concernant les principales sources de recettes pour 1992-1993.

Profil des recettes
(en millions de dollars)

	Chiffres révisés 1991-1992	1992-1993 Sans modification des politiques	Écart (%)
Impôt sur le revenu des particuliers	14 135	13 170	(6,8)
Taxe de vente au détail	7 960	8 110	1,9
Impôt des sociétés	3 100	3 290	6,1
Taxes sur l'essence et les carburants	1 970	2 300	16,8
Impôt-santé des employeurs	2 665	2 790	4,7
Autres taxes	1 910	1 860	(2,6)
Paiements du gouvernement fédéral	6 711	6 370	(5,1)
Droits et permis	1 662	1 780	7,1
Bénéfices de la RAO	665	610	(8,3)
Autres	2 009	1 935	(3,7)
Total	**42 787**	**42 215**	**(1,3)**

On prévoit que l'impôt sur le revenu des particuliers, qui représente le tiers des recettes provinciales, diminuera de presque un milliard de dollars par rapport à 1991-1992 et s'établira à 13,2 milliards de dollars. Cette diminution est attribuable au taux de chômage qui continue d'être élevé, à une faible croissance du revenu des particuliers en Ontario et à un remboursement de 300 millions de dollars au gouvernement fédéral pour l'année d'imposition 1990. Cette forte diminution fait plus qu'annuler la croissance modeste enregistrée pour la plupart des autres sources importantes d'imposition.

Composition des recettes de l'Ontario
1991-1992*

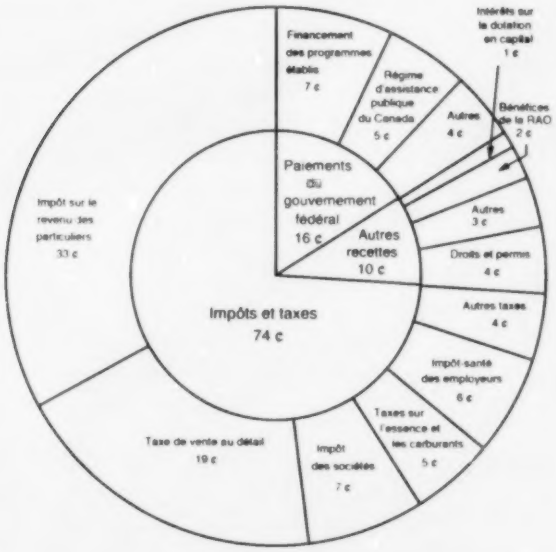

* Prévisions au mois de novembre 1991.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

On prévoit que les recettes tirées de l'impôt des sociétés vont augmenter de 6,1 % pour se chiffrer à 3,3 milliards de dollars en 1992-1993. Cependant, cette amélioration provient de la très grande faiblesse de ces recettes en 1991-1992. En 1989-1990, les recettes provenant de l'impôt des sociétés avaient atteint 4,7 milliards de dollars, ce qui indique à quel point les bénéfices ont chuté depuis. Ce n'est pas avant 1994-1995 que les recettes tirées de l'impôt des sociétés devraient revenir à leur niveau d'avant la récession.

Les recettes provenant de la taxe de vente au détail vont probablement augmenter d'environ 1,9 % et atteindre 8,1 milliards de dollars. Cette perspective présume que les entreprises et les particuliers vont continuer à rembourser une partie de leurs dettes, en raison de l'incertitude qui règne dans l'économie, du maintien d'un taux de chômage élevé et du peu de confiance des consommateurs.

Le rôle des paiements de transfert fédéraux

Les paiements de transfert fédéraux devraient diminuer d'environ 340 millions de dollars en 1992-1993. Le niveau de ces paiements pour 1991-1992 comprend un paiement de stabilisation exceptionnel de 585 millions de dollars que l'Ontario avait demandé pour compenser en partie la diminution des recettes provinciales. Pour l'exercice 1992-1993, les paiements fédéraux à l'Ontario devraient totaliser 6,4 milliards de dollars.

Les paiements de transfert du gouvernement fédéral vont représenter environ le septième des recettes de l'Ontario.

Depuis le début des années 80, les paiements effectués au titre du Financement des programmes établis (FPÉ), destinés à aider les provinces à couvrir les services de santé et de l'éducation postsecondaire, n'ont cessé de s'effriter. Les montants par habitant auxquels les provinces ont droit aux termes du FPÉ sont gelés depuis 1990-1991 et le resteront en 1992-1993.

L'augmentation des paiements de transfert fédéraux versés à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) — programme de partage des frais destiné à soutenir l'aide sociale administrée par la province — s'est limitée à 5 %. Ainsi, l'Ontario n'a pu compter sur l'appui du gouvernement fédéral pendant la récession la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale où un nombre sans précédent d'Ontariennes et d'Ontariens dépendent de l'aide de leurs gouvernements. Cela est injuste pour les citoyennes et citoyens de la province, qui ont payé leur part d'impôts fédéraux pour soutenir des programmes dans les autres provinces, autant en période de prospérité que de récession.

Ces compressions ont eu de graves conséquences. La part des dépenses au titre des services de santé et de l'éducation postsecondaire en Ontario assumée par le gouvernement fédéral a été réduite, passant de 52 % en 1979-1980 à environ 31 % en 1992-1993. Pour l'Ontario, la contribution fédérale aux dépenses admissibles d'aide sociale et autres dépenses connexes a diminué, passant des 50 % prévus dans le cadre du RAPC à moins de 28 % en 1992-1993. Si le gouvernement fédéral avait respecté les conditions fixées au départ pour le RAPC et le FPÉ, le déficit de l'Ontario aurait été de 3,7 milliards de dollars de moins en 1991-1992. On prévoit que le manque à gagner en paiements de transfert fédéraux sera de 4,5 milliards de dollars en 1992-1993.

Malgré ces répercussions très sérieuses, le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget de 1991 que les limites imposées dans le cadre du RAPC et du FPÉ resteraient en vigueur jusqu'en 1994-1995.

Soutien fédéral aux dépenses d'aide sociale, de services de santé et d'éducation postsecondaire de l'Ontario

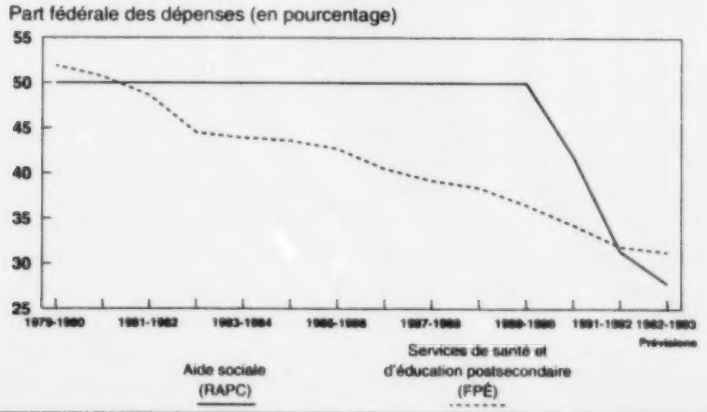

Profil des dépenses de fonctionnement pour 1992-1993

Les dépenses de fonctionnement nous permettent en grande partie de maintenir notre niveau de vie élevé. Le budget de fonctionnement finance littéralement des milliers de services publics d'une importance capitale, dont chacun de nous profite tous les jours, à savoir les réseaux de transport en commun, les hôpitaux publics, les écoles, les services de police, les établissements culturels et les bibliothèques.

D'après un budget 1992-1993 sans modification des politiques, les seuls coûts de fonctionnement — à l'exception des dépenses en immobilisations — totaliseraient 53,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 9,9 %. L'aide sociale et les frais d'intérêt sur la dette publique représenteraient plus de la moitié de cette augmentation.

Profil des dépenses de fonctionnement (en millions de dollars)

	Chiffres révisés 1991-1992	1992-1993 sans modification des politiques	Écart
Principaux transferts	15 946*	16 106	160
Aide de transition pour les principaux transferts	0	160	160
Aide sociale	5 150	6 400	1 250
Intérêt sur la dette publique	4 960	6 160	1 200
Équité salariale	75	385	310
Ministère de la Santé (à l'exclusion des hôpitaux)	9 410	9 680	270
Caisse de retraite des enseignants	820	1 030	210
Amortissement des immobilisations de 1991-1992	0	200	200
Ministère des Services sociaux et communautaires** (à l'exclusion de l'aide sociale)	3 210	3 420	210
Logement à but non lucratif	430	620	190
Régime d'aide juridique de l'Ontario	165	280	115
Tous les autres	8 429	8 964	535
	48 595	53 405	4 810

* Comprend les rajustements uniques.
** Comprend le financement de la réforme des soins de longue durée.

La seule raison pour laquelle l'augmentation des coûts de fonctionnement serait inférieure à 10 % en 1992-1993, c'est que le gouvernement a déjà pris certaines décisions très difficiles, qui ralentiront la croissance des dépenses de l'année prochaine. L'une des décisions les plus

importantes a été de ne consentir qu'une augmentation de 1 % aux principaux bénéficiaires des paiements de transfert du gouvernement (hôpitaux, conseils scolaires, universités, collèges et municipalités).

Dans le but d'inciter ces organismes à apporter des changements, le gouvernement a annoncé l'octroi d'une somme supplémentaire de 160 millions de dollars pour aider à la réforme et à la restructuration de ces secteurs.

L'économie réalisée grâce à cette décision est de 160 millions de dollars environ par point de pourcentage. S'il avait accordé des hausses moyennes de cinq pour cent, par exemple, le gouvernement aurait dû dépenser 640 millions de dollars de plus.

Répartition des dépenses de fonctionnement de l'Ontario pour 1991-1992**

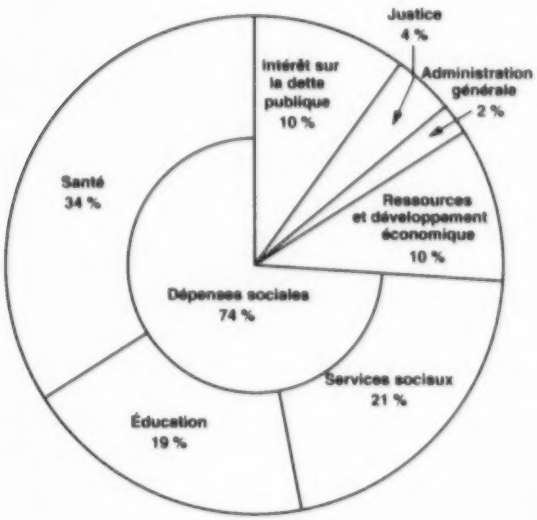

** Prévisions au mois de novembre 1991.
Source : Ministère du Trésor et de l'Économie de l'Ontario.

On constate depuis dix ans un changement notable dans la répartition des dépenses gouvernementales. Bien que les coûts des services de santé représentent encore la plus grande partie du budget, l'augmentation la plus importante s'est produite dans les dépenses au titre des services sociaux, qui constituent 21 % du budget, au lieu de 13 % il y a 10 ans. Tandis que les avantages se sont améliorés pour les bénéficiaires d'aide sociale, cette hausse vertigineuse est attribuable en grande partie à l'augmentation rapide du nombre des personnes qui ont besoin d'aide sociale et qui sont admissibles à des programmes comme le logement social en raison de la faiblesse de leurs revenus.

Au cours des dix dernières années, l'aide sociale a augmenté à un rythme annuel moyen de 20,3 %. Au cours de l'exercice 1992-1993, on prévoit que les dépenses au titre de l'aide

sociale vont augmenter de 1,2 milliard de dollars et totaliser 6,4 milliards de dollars. On estime que le nombre de personnes et de familles qui devront dépendre de ce programme va augmenter d'environ 20 %. La catégorie où la croissance est la plus rapide, et liée directement à la récession, est celle des célibataires adultes aptes à l'emploi.

Les dépenses au titre du Régime d'aide juridique de l'Ontario et des programmes de logement à but non lucratif ont aussi augmenté de manière substantielle ces dernières années. L'aide juridique a augmenté à un rythme annuel moyen de 14,9 % au cours des dix dernières années, en raison principalement de l'augmentation des droits, de l'arrêt Askov, qui prescrit d'accélérer l'étude des affaires présentées devant les tribunaux, et de l'augmentation du nombre des personnes financièrement admissibles aux services. C'est là un autre programme dont la croissance est due, au moins en partie, aux injustices de notre société, injustices que la récession aggrave. En 1992-1993, on prévoit que le Régime d'aide juridique de l'Ontario aura besoin d'environ 115 millions de dollars de plus que ce qui avait été accordé en 1991-1992, soit une hausse d'environ 280 millions de dollars.

Les subventions au titre des logements à but non lucratif devraient augmenter, passant de 33 millions de dollars en 1987-1988 à plus de 600 millions de dollars en 1992-1993. Ce n'est que maintenant que viennent d'être terminés certains programmes de construction de nouveaux logements, annoncés au cours des années précédentes; il faut donc verser des subventions maintenant que les gens emménagent dans ces logements.

Les dépenses au titre des services de santé ont également augmenté, leur proportion étant passée de 31 % du budget en 1981-1982 à 34 % en 1991-1992. Cette tendance résulte en grande partie de la croissance rapide des programmes à formule non limitative tels que l'Assurance-santé de l'Ontario et le Régime de médicaments gratuits de l'Ontario, où le gouvernement est tenu de répondre à toutes les demandes de services. En raison de certaines mesures que le gouvernement a adoptées, on prévoit en 1992-1993 un ralentissement de la croissance des coûts de fonctionnement des services de santé.

Les soins de longue durée forment un volet important des dépenses sociales. Dans le cadre de son engagement de consacrer 647 millions de dollars à la réforme des soins de longue durée, le gouvernement prévoit qu'il devra verser en 1992-1993 une somme supplémentaire de 100 millions de dollars. Comme le nombre des personnes âgées va augmenter considérablement au cours des prochaines décennies, il est essentiel de procéder à cette réforme si on veut assurer dans l'avenir des services appropriés et abordables.

Le gouvernement doit en outre verser 210 millions de dollars de plus pour régler la question de la dette non provisionnée du régime de retraite des enseignants, conformément à la *Loi de 1989 sur le régime de retraite des enseignants*.

En 1992-1993, d'après un scénario sans modification des politiques, les frais d'intérêt sur la dette publique augmenteraient de 1,2 milliard de dollars pour atteindre 6,2 milliards de dollars. Le total des paiements d'intérêts serait plus élevé parce que notre dette serait plus importante. Cette augmentation tient compte de la diminution récente des taux d'intérêt.

Le gouvernement dépensera en 1992-1993 une somme supplémentaire de 310 millions de dollars pour aider à couvrir les coûts de mise en oeuvre de l'équité salariale. Ces sommes supplémentaires porteront à 385 millions de dollars en 1992-1993 le total des fonds destinés à l'application de l'équité salariale.

D'après le nouveau système comptable des dépenses en immobilisations, il faut amortir une partie des emprunts contractés les années précédentes aux fins d'immobilisations et les imputer chaque année au budget de fonctionnement. Ce changement ajoutera en 1992-1993 une somme de 200 millions de dollars aux dépenses de fonctionnement.

Dépenses en immobilisations

Les dépenses en immobilisations de la province contribuent au développement de l'économie ontarienne et à sa santé à long terme. Les investissements de la province dans l'infrastructure de l'Ontario jouent un rôle de catalyseur dans la croissance économique; ils aident le secteur privé à rester concurrentiel et procurent au public des avantages à long terme.

Que ce soit directement ou indirectement par des paiements de transfert, le gouvernement provincial consacre, en 1991-1992, plus de 3,9 milliards de dollars aux dépenses en immobilisations, soit une augmentation de plus de 22 % par rapport à l'année précédente. Ces dépenses en immobilisations servent à soutenir l'achat ou la construction d'un vaste éventail de biens matériels tels que routes, hôpitaux, autobus, installations de traitement de l'eau et des égouts, et établissements d'enseignement.

Le graphique ci-dessous indique les dépenses en immobilisations de l'Ontario au cours des dix dernières années.

Dépenses en immobilisations
de 1981-1982 à 1992-1993

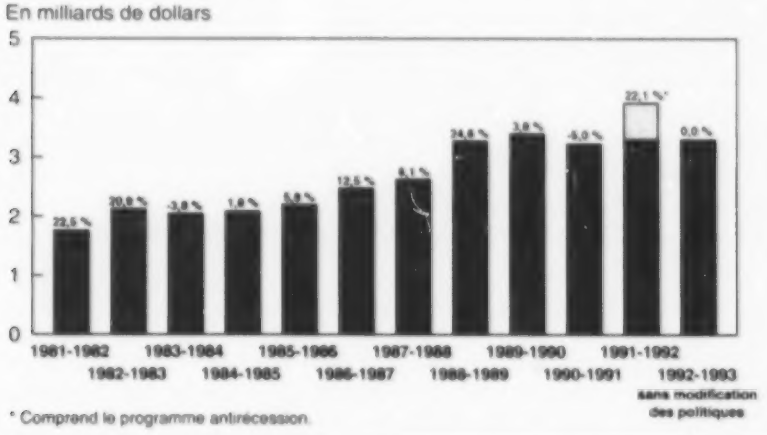

Les chiffres révisés de 1991-1992 concernant les dépenses en immobilisations sont de 3,9 milliards de dollars. Sur cette somme, 620 millions de dollars étaient consacrés à un programme antirécession exceptionnel destiné à des travaux d'immobilisations. Par conséquent, l'allocation aux dépenses en immobilisations d'après un scénario sans modification des politiques serait de 3,3 milliards de dollars en 1992-1993.

Il y aura en 1992-1993 une demande pressante que l'on accroisse les dépenses en immobilisations au delà de 3,3 milliards de dollars, afin de créer des emplois, de réhabiliter les infrastructures en place et d'en ajouter de nouvelles, qui aideront à améliorer la position concurrentielle de l'Ontario et à s'adapter à la croissance de la population. Alors que cela aurait peu d'effets immédiats sur le déficit de fonctionnement, cela augmenterait nos besoins de financement en 1992-1993.

Répercussions financières de la dette

Il importe de voir la dette de l'Ontario dans son contexte.

Notre économie peut soutenir le fardeau de la dette que nous avons en ce moment. En tenant compte de la taille de notre économie, notre dette est plus faible que celle de la plupart des autres provinces, et certainement beaucoup plus faible que celle du gouvernement fédéral. Notre cote de solvabilité demeure élevée. Elle se compare facilement à celle des autres provinces et de la plupart des États américains, y compris les États de New York et du Michigan, nos principaux partenaires commerciaux.

Cependant, avec les changements structurels qui interviennent dans notre économie, le fardeau de la dette peut augmenter rapidement. Si les tendances actuelles en matière de dépenses et de recettes devaient se maintenir, la province devrait emprunter des milliards de dollars de plus, et aurait des milliards de dollars de plus à rembourser.

Quels sont les problèmes que présente une dette plus élevée? Il y a d'abord le paiement des intérêts.

À plus long terme, si l'on emprunte beaucoup, la part des recettes consacrée à l'intérêt sur la dette publique (IDP) va augmenter. Si la province ne modifiait pas ses politiques, l'IDP passerait de 11,6 % des recettes en 1991-1992 à environ 20 % en quatre ou cinq ans. En d'autres mots, sur chaque dollar de taxes et d'impôt versé au gouvernement, 20 cents iraient simplement au paiement de l'intérêt sur la dette publique. Comme dans le cas du gouvernement fédéral, qui consacre à l'heure actuelle environ 35 cents de chaque dollar de taxes et d'impôt au paiement de l'intérêt sur la dette, l'Ontario se retrouverait dans une situation qui réduirait considérablement notre marge de manoeuvre dans nos efforts pour répondre aux besoins sociaux ou pour faire face à des situations économiques comme la récession.

Il existe d'autres facteurs, outre l'importance de la dette et ce qu'il en coûtera pour payer l'intérêt. Le milieu financier évolue au rythme des changements économiques mondiaux. Les montants que l'Ontario peut emprunter, les sources de financement et les conditions d'emprunt, tout cela est en train de changer.

Lorsqu'il emprunte sur les marchés financiers, l'Ontario doit concurrencer directement avec d'autres emprunteurs. De nombreux autres pays, notamment les États-Unis, subissent les mêmes pressions financières que nous. Cela accroît la concurrence pour obtenir les fonds disponibles.

Les marchés financiers internationaux considèrent l'Ontario comme un emprunteur important. Pour l'exercice 1991-1992, la province a emprunté environ 10 milliards de dollars

(9,7 milliards pour financer le déficit et 0,6 milliard pour le remboursement de la dette) sur les marchés canadien et international.

Jusqu'à maintenant, l'Ontario a réussi à emprunter l'argent dont il avait besoin. Mais au moment où nous devons rechercher davantage de sources de financement, le coût des emprunts augmente.

Le coût des emprunts peut aussi augmenter si notre cote de solvabilité descend. Une cote de solvabilité élevée rend les emprunts plus faciles pour l'Ontario. De nombreux prêteurs importants, comme les fonds de retraite et les compagnies d'assurance-vie, limitent une part importante de leurs prêts aux emprunteurs qui ont les cotes de solvabilité les plus élevées. L'Ontario, par exemple — avec sa cote AA — peut emprunter beaucoup plus de ces prêteurs qu'un autre emprunteur avec une cote A.

Un certain nombre de facteurs influent sur la stabilité de notre cote de solvabilité : l'état de notre économie, la dette par rapport au PIB, l'intérêt sur la dette publique par rapport aux recettes et, peut-être le facteur le plus important, une saine gestion budgétaire.

Même si la situation économique s'améliore, la croissance ne permettra de régler qu'une partie de ces problèmes financiers complexes. Il est plus facile d'emprunter lorsque les investisseurs considèrent qu'il est plus avantageux d'acheter des obligations que d'autres éléments d'actif, par exemple des actions en bourse. C'est ce qui est le plus susceptible de se produire lorsque l'économie est en récession. À mesure que l'économie s'améliore, cependant, les investisseurs se détournent progressivement des obligations et choisissent d'autres types d'investissement. La province émettant des obligations pour obtenir des fonds, cette situation réduirait davantage nos sources de financement.

La province devra aussi s'attaquer aux conséquences futures de la dette accumulée. Il ne faudra pas uniquement faire face aux coûts de l'intérêt sur la dette publique, mais également au niveau plus élevé de la dette arrivée à échéance. Lorsque les obligations sont échues, on doit rembourser le principal à même les recettes ou en le refinançant.

C'est pour ces raisons, entre autres, que le gouvernement entend veiller à ce que ce scénario sans modification des politiques pour 1992-1993 ne se réalise pas. Le défi que nous devons relever consiste à préparer le terrain pour une économie plus forte et à trouver de nouvelles façons de fournir au public des services à des coûts qu'il peut soutenir.

III. PROFIL DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Depuis 1985-1986, les dépenses par habitant en Ontario ont augmenté plus rapidement que dans toute autre province. En 1991-1992, les dépenses de fonctionnement de l'Ontario se sont accrues de 12,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement prévues dans les perspectives sans modification des politiques sont à peine plus élevées que le montant avancé dans les perspectives budgétaires à moyen terme d'avril 1991, et la gravité de la récession est largement responsable de l'augmentation des coûts. Néanmoins, le gouvernement peut envisager divers moyens de limiter les dépenses qui contribuent à son déficit de fonctionnement :

1. il peut restreindre les augmentations inflationnistes des montants accordés aux ministères et aux organismes qui reçoivent des paiements de transfert (y compris l'augmentation des salaires de la fonction publique);

2. il peut revoir ses programmes et services pour les rendre efficaces et rationaliser les dépenses actuelles; et

3. il peut restreindre l'affectation de fonds aux nouveaux programmes, appelés «nouvelles initiatives».

Le gouvernement utilisera chacune de ces approches dans son budget pour 1992-1993 et la section suivante placera chacune d'elles dans son contexte.

1. Augmentations inflationnistes et niveaux des salaires de la fonction publique

Le gouvernement a toujours augmenté les subventions accordées aux ministères et aux organismes bénéficiaires de paiements de transfert pour les aider à faire face aux coûts plus élevés dû à l'inflation.

Les perspectives budgétaires sans modification des politiques pour 1992-1993 s'appuient sur la décision d'augmenter de 1 % les montants versés aux principaux organismes bénéficiaires de paiements de transfert.

Cela aura d'importantes répercussions sur la prestation des services publics et suppose qu'on devra faire des choix difficiles. En 1992-1993, une aide de transition de 160 millions de dollars sera offerte aux principaux organismes qui reçoivent des paiements de transfert pour la réforme et la restructuration de leurs programmes et services. Les ministères travailleront avec les organismes bénéficiaires de paiements de transfert, leurs employés et leurs syndicats pour élaborer des stratégies qui leur permettront de relever ce défi.

Le gouvernement a également décidé d'augmenter de 1 % les budgets de tous les organismes qui reçoivent des paiements de transfert. Cette mesure permettra d'économiser 205 millions de dollars par point de pourcentage, répartis ainsi : 160 millions de dollars pour les principaux organismes bénéficiaires de paiements de transfert et environ

45 millions de dollars pour tous les autres organismes qui reçoivent des paiements de transfert.

Effet de l'augmentation inflationniste d'un point de pourcentage	
	En millions de dollars
Municipalités, universités, collèges, écoles et hôpitaux	160
Autres bénéficiaires de paiements de transfert	45
Total	**205**

Des augmentations connexes mais distinctes sont associées à l'Assurance-santé, au Programme de médicaments gratuits de l'Ontario et à l'aide sociale. L'augmentation d'un point de pourcentage du budget de ces programmes entraînerait des dépenses de 53 millions de dollars pour l'Assurance-santé, de 10 millions de dollars pour le PMGO et de 52 millions de dollars pour l'aide sociale.

Environ 800 000 Ontariens et Ontariennes, c'est-à-dire le sixième de la main-d'oeuvre totale, sont employés par la fonction publique de l'Ontario ou par le secteur parapublic. De ce nombre, environ 700 000 sont à l'emploi de municipalités, d'universités, de collèges, de conseils scolaires, d'hôpitaux et de petits organismes financés par le gouvernement. La fonction publique compte environ 92 000 employés, la plupart étant affectés à la prestation de services directs, par exemple à l'administration des tribunaux, dans la Police provinciale de l'Ontario et les hôpitaux psychiatriques.

Les salaires des employés de la fonction publique et du secteur parapublic représentent environ 48 % des dépenses de fonctionnement du gouvernement, soit plus de 23 milliards de dollars. Le tableau suivant donne le pourcentage des subventions de transfert qui représentent les salaires :

Salaires en pourcentage des dépenses de fonctionnement (Pourcentage)	
Collèges	80
Universités	80
Hôpitaux	75
Municipalités	50
Conseils scolaires	80
Programmes de la fonction publique de l'Ontario	65

Comme les salaires représentent une part importante du budget, les ententes salariales dans ces secteurs ont des répercussions considérables sur les finances de la province. Le gouvernement et le Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario ont récemment conclu une proposition de règlement qui, si elle est entérinée, contribuera à maintenir le niveau de services publics en tenant compte de notre situation financière actuelle.

2. Examens des politiques et des dépenses dans le cadre des programmes

Le 2 octobre 1991, le trésorier a annoncé que le gouvernement avait entrepris, en vue de l'élaboration du budget, un important processus d'examen de ses politiques et dépenses dans le cadre des programmes. La «prestation de programmes améliorés et moins coûteux» est le thème principal de ce processus.

Ces examens visent à scruter les dépenses actuelles de la province, à établir si les programmes respectent les objectifs fixés et si les fonds sont dépensés judicieusement. En réduisant le gaspillage et en orientant bien les programmes actuels, le gouvernement pourra mieux réduire le taux de croissance des dépenses et affecter les fonds là où ils sont vraiment nécessaires.

Ces examens permettent non seulement de réaliser des économies, mais également d'apporter les modifications attendues depuis longtemps et de procéder à une restructuration au sein du secteur public. Dans de nombreux cas, cela peut entraîner la réduction du coût des services et l'amélioration de ces services. Par exemple, dans le domaine des soins de santé, la réforme peut restreindre les services inefficaces ou dont l'utilité est discutable et améliorer la disponibilité des services essentiels au maintien de la santé et du bien-être.

Certains examens sont déjà en cours dans les secteurs suivants :

- amélioration de l'efficacité - par exemple, rationalisation des activités des tribunaux;
- mesures visant à réduire l'augmentation des coûts des programmes qui prennent rapidement de l'expansion tels que le Programme de médicaments gratuits de l'Ontario, l'aide juridique et l'aide sociale; et
- trouver de nouvelles sources de recettes en examinant les possibilités offertes par les recettes non fiscales et en maximisant l'utilisation des éléments d'actif du gouvernement.

L'annexe contient une liste complète de ces examens.

Ces examens sont souvent effectués en collaboration avec des intervenants du gouvernement et de l'extérieur. Cette collaboration permet d'élaborer des options qui nous aideront à mieux répondre aux besoins de groupes de clients précis et de la population ontarienne en général.

Le gouvernement a décidé qu'il évaluerait systématiquement ses politiques et dépenses dans le cadre des programmes lorsqu'il procède à l'élaboration du budget. À la longue, tous les programmes seront examinés, ce qui nous permettra de nous assurer que les fonds provenant des impôts sont bien utilisés et nous donnera une certaine marge de manoeuvre pour atteindre nos objectifs.

Comme le montre le tableau suivant, dix programmes représentent environ les deux tiers des coûts de fonctionnement de l'Ontario. Si on veut réaliser des économies substantielles, on devra revoir le budget de ces programmes.

Les dix programmes de fonctionnement les plus importants

Programme	Chiffres réels 1990-1991	Perspectives révisées 1991-1992	Augmentation en pourcentage
	(En millions de dollars)		
Fonctionnement des hôpitaux	6 702	7 285	8,7
Assurance-santé de l'Ontario	4 692	5 257	12,0
Aide sociale	3 489	5 150	47,6
Intérêt sur la dette publique	4 313	4 960	15,0
Fonctionnement des conseils scolaires	4 521	4 839	7,0
Fonctionnement des universités	1 823	1 944	6,6
Fonctionnement des collèges	772	826	7,0
Subventions inconditionnelles (municipales)	902	947	5,0
Programme de médicaments gratuits de l'Ontario*	755	831	10,0
Subventions pour le RRAG**, l'impôt foncier et la taxe de vente	592	603	1,9
Total	**28 561**	**32 642**	**14,3**

* À l'exception du ministère des Services sociaux et communautaires.
** Régime de revenu annuel garanti pour les personnes âgées.

Les autres dépenses du gouvernement sont affectées à la prestation de milliers de programmes et services. On ne peut évidemment pas tous les énumérer, mais quelques-uns de ces programmes et services, de même que le pourcentage des dépenses de fonctionnement du gouvernement qu'ils représentent, figurent dans le tableau suivant.

Exemples de programmes et services provinciaux représentant des montants moins importants

Programme	1991-1992* (En millions de dollars)	Part des dépenses (en pourcentage)
Mise en oeuvre du programme de maternelle et de jardin d'enfants (journée complète)	54,0	0,111
Fonds d'expansion commerciale - Subventions	2,0	0,004
Salaires des députés	8,0	0,017
Négociations dans le cadre des demandes territoriales des autochtones et de gouvernement autonome	15,0	0,031
Subventions aux termes de la *Loi sur les compagnies pour l'expansion des petites entreprises*	8,6	0,018
Subventions pour l'établissement et l'intégration des nouveaux immigrants	4,6	0,009
Loi de 1986 sur les services en français - application	34,4	0,071
Programmes de prévention de la violence faite aux femmes	70,0	0,144
Programme de stratégie contre le racisme	7,2	0,015
Commission des droits de la personne	12,2	0,025
Subventions pour le recyclage dans les municipalités	25,0	0,052
TVOntario (Ministère de la Culture et des Communications)	63,2	0,130
Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or	1,1	0,002
Société d'exploitation de la Place Ontario	3,9	0,008

* D'après le budget des dépenses de 1991-1992.

3. Dépenses pour les nouveaux programmes

Dans les trois derniers budgets provinciaux, entre 500 millions et 800 millions de dollars ont été prévus pour les nouveaux programmes. En 1991, ces fonds ont été affectés à de nouvelles priorités telles que l'équité salariale, le Programme de relance du secteur manufacturier et le Programme de protection des salaires des employés.

Au cours du prochain exercice, on aura besoin de fonds pour favoriser le renouveau économique, pour restructurer les industries de base et pour d'autres activités qui permettront de créer des emplois, d'améliorer la formation et d'augmenter les investissements.

Toutefois, ces investissements dans le renouveau économique augmenteront le déficit de fonctionnement prévu dans les perspectives sans modification des politiques. Nous devrons trouver des moyens plus efficaces de freiner la poussée inflationniste des programmes actuels et redistribuer les fonds affectés aux programmes moins importants pour financer les nouveaux programmes.

IV. LES DIFFÉRENTS MOYENS À LA DISPOSITION DU GOUVERNEMENT POUR PUISER DES RECETTES

Le gouvernement provincial n'a pas à sa disposition de nombreux moyens d'augmenter ses recettes sans considérer une hausse des impôts. La présente section donne un aperçu du régime fiscal actuel. Elle renferme également des renseignements sur d'autres mesures que le gouvernement étudie en vue d'augmenter ses recettes.

L'équité fiscale

Le gouvernement souhaite améliorer l'équité du régime fiscal. Le principe de la progressivité du régime fiscal, c'est-à-dire que certaines personnes sont plus en mesure de payer que d'autres, est de plus en plus accepté. Un régime fiscal équitable assure la répartition équitable des coûts des services gouvernementaux entre les citoyens et citoyennes de l'Ontario selon leur capacité contributive.

Dans le budget de 1991, le gouvernement a pris des mesures en vue de rendre le régime fiscal plus équitable. On a rehaussé, comme jamais auparavant, le programme ontarien de réduction de l'impôt sur le revenu pour les personnes à faible revenu et augmenté la surtaxe applicable aux personnes à revenu élevé. On a également majoré la taxe sur le capital des banques et des sociétés de prêts et de fiducie. En outre, on a créé la Commission de l'équité fiscale pour examiner certaines questions précises, dont l'impôt minimal des sociétés et l'impôt sur la spéculation foncière, et fournir des conseils sur ces questions.

Le gouvernement estime qu'il est important de privilégier une plus grande équité du régime fiscal, en le rendant plus progressif, en évaluant l'équité et l'efficacité des dépenses fiscales actuelles. Il croit également qu'il faut changer la perception selon laquelle le fardeau fiscal n'est pas réparti équitablement. Le gouvernement attend avec empressement les recommandations de la Commission et celles qui découleront des consultations publiques sur l'amélioration du régime fiscal actuel.

Pour sa part, le gouvernement fédéral ne s'est pas engagé à rendre le régime fiscal plus équitable, et cela a eu des effets directs sur l'Ontario.

La réforme fiscale du gouvernement fédéral a rendu l'impôt sur le revenu des particuliers moins progressif. L'Ontario veut améliorer la progressivité de son régime d'impôt sur les particuliers, mais il a des contraintes en ce qui concerne les méthodes d'application de cet impôt.

L'Ontario a mis sur pied un impôt sur la masse salariale. Le gouvernement fédéral a réagi en annonçant son intention de limiter les déductions au titre des charges sociales.

Au moment où les besoins d'aide sociale ont considérablement augmenté, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de ne pas assumer ses responsabilités envers le partage des coûts en limitant ses contributions dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Les contribuables ontariens fournissent environ 45 % des recettes fédérales. Les compressions des paiements de transfert fédéraux revenant à l'Ontario et la nécessité de rendre le régime fiscal plus équitable, au moment même où nous devons faire face à des obligations plus importantes que jamais, exigent une remise en question des relations fiscales entre l'Ontario et le gouvernement fédéral.

Rendement prévu

Le tableau ci-après donne le rendement de certaines augmentations des impôts et taxes. On voit, par exemple, qu'hausser la taxe sur les boissons alcooliques de dix cents par litre peut rapporter environ 105 millions de dollars au cours d'une période de douze mois. Si toutefois une hausse fiscale entre en vigueur en cours d'année, le rendement pour l'année en question sera moindre.

Rendement prévu
(en millions de dollars)

	Hausse du taux	Rendement sur une année complète[1]
Taxe à la consommation		
Taxe sur l'essence	1 cent/litre	120
Tabac	1 cent par cigarette	140
Boissons alcooliques	10 cents/litre	105
Charges sociales		
Impôt-santé des employeurs	1/10 point	145
Impôt sur le revenu/taxe de vente		
Impôt sur le revenu des particuliers	1 point	275
Impôt sur le revenu des sociétés	1 point	160
Taxe de vente au détail	1 point	900
Impôt sur le capital	1/10 point	140

1. En supposant qu'il n'y ait pas de changement de comportement, sauf pour le tabac.

Les impôts et l'économie

Il importe, lorsque l'on examine les différentes augmentations possibles des impôts, de considérer les répercussions de ces hausses sur la population et sur l'économie par rapport aux avantages qu'elles représentent sur le plan des recettes provinciales.

Au cours des dernières années, les taxes et les impôts ont augmenté à tous les paliers de gouvernement. De 1985 à 1990, le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) que représentent les recettes fiscales du gouvernement fédéral a augmenté de 2 points de pourcentage pour passer à 17,6 %. Au cours de la même période, les recettes fiscales de sources propres de l'Ontario en pourcentage du PIB de la province ont augmenté de 1,6 point

de pourcentage, passant à 13,4 %. Au palier municipal, les recettes réelles de sources propres en pourcentage du PIB de la province se sont accrues d'un peu plus de 0,5 point de pourcentage et se chiffraient à 5,7 % en 1990.

Le tableau ci-après illustre les changements survenus sur le plan des recettes aux paliers fédéral, provincial et municipal en pourcentage du PIB au cours des dix dernières années.

Recettes fiscales et autres en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

	1981	1982	1985	1988	1989	1990	1991*
Recettes totales du gouvernement fédéral en pourcentage du PIB canadien	16,5	16,1	15,6	16,3	16,0	17,6	18,5
Recettes totales de sources propres de l'Ontario[1] en pourcentage du PIB ontarien	11,1	11,7	11,8	12,8	13,3	13,4	13,2
Recettes totales de sources propres des administrations locales[1] en pourcentage du PIB ontarien	4,9	5,3	5,1	5,0	5,3	5,7[2]	N.D.

* Basé sur les prévisions relativement aux recettes et au PIB.
1 Les recettes de sources propres correspondent aux recettes totales moins tous les transferts des autres gouvernements.
2 Les recettes de sources propres des administrations locales pour 1990 sont des estimations provisoires.
Source : Statistique Canada (Chiffres relatifs au PIB).

La situation de l'Ontario par rapport à d'autres compétences

Il est difficile d'établir des comparaisons systématiques entre les impôts et taxes des diverses provinces. Les taux des impôts et des taxes diffèrent, et il en est de même pour les exemptions et certaines déductions fiscales. Et, bien sûr, le niveau de services offerts par le gouvernement peut varier aussi. La présente section compare les principaux impôts de l'Ontario et ceux d'autres provinces et États américains en tenant compte de ces contraintes.

Le taux ontarien d'imposition du revenu des particuliers, actuellement fixé à 53 % de l'impôt fédéral de base, se situe dans la moyenne des taux appliqués au Canada. En 1991, deux provinces seulement avaient des taux marginaux d'impôt fédéral et provincial combinés, c'est-à-dire le taux appliqué à une tranche d'imposition spécifique, moins élevés que l'Ontario. En outre, le programme de réduction de l'impôt sur le revenu de l'Ontario atténue les répercussions de l'IRP sur les personnes à faible revenu.

L'Alberta est la seule province au Canada qui n'impose pas une taxe de vente au détail. Toutefois le taux de cette taxe varie selon les provinces; Terre-Neuve a le taux le plus élevé à 12 %, et l'Ontario se situe au cinquième rang avec un taux de 8 %.

Dans l'ensemble, le coût que représentent les impôts et taxes pour les sociétés en Ontario n'est pas très différent de celui d'autres compétences si l'on englobe tous les impôts et taxes auxquels sont assujetties les sociétés, y compris les charges sociales, les taxes sur le capital et le coût des services de santé payés par les employeurs. En moyenne, les sociétés ontariennes n'ont pas à supporter un fardeau fiscal très différent de celui d'autres compétences, y compris les États-Unis. Sur certains plans, comme les charges sociales et les soins de santé, l'Ontario offre des avantages marqués par rapport à la plupart des États américains.

Le tableau qui suit compare les taux d'imposition de l'Ontario avec ceux des autres provinces.

COMPARAISON DES TAUX DE L'ONTARIO PAR RAPPORT AUX AUTRES PROVINCES[1]

				Reste du Canada								
	Ont.	Taux marginaux de l'Ont.	Rang	Qc	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	N.-B.	N.-É.	I.-P.-É.	T.-N.
IRP - Taux de 1991 (%)												
- Taux prévus par la loi	53 +suppl.		(5)	5 taux	51,5+suppl.	46,5 +suppl.	50 +suppl.	52+suppl.	60+suppl.	59,5+suppl.	58+suppl.	62,0
- Taux combinés féd./prov. de 1991												
< 29 000 $	26,9	(9,0)	(3)	31,0-38,0	26,6	26,3	28,4	28,7	28,1	28,0	27,7	28,4
29 000 $ - 58 000 $	41,1	(13,8)	(3)	46,0-47,0	40,7	39,9	42,3	42,8	42,9	42,8	42,4	43,4
plus élevé	49,1	(17,2)[2]	(3)	51,1	48,3	47,0	50,9	51,0	50,7	50,9	50,4	49,9
TVD (%)	8		(5)	8[3]	6	-	7[3]	7	11	10	10	12
IRS - Taux (%)												
- sociétés générales	15,5		(4)	6,90	15	15,5	16	17	17	16	15	17
- entrepr. de fabr. et de transf.	14,5		(3)	6,9	14	15,5	15	17	17	16	15	17
- petites entreprises	10		(5)	3,75	9	6	10	10	9	10	10	10
Un litre (cents de taxe)												
- d'essence sans plomb ord.	14,7		(9)	19,2[4]	9,76[5A]	9,0	10,0	10,5	12,7	12,3[5]	11,8[5]	13,7
- de carburant diesel	14,3		(7)	19,1[4]	10,2[5A]	9,0	10,0	10,9	13,7	14,2[5]	11,8[5]	15,6
Paquet de 25 cigarettes - TVD incl. (dollars de taxe)	2,04		(3)	1,90	2,35	1,75	2,04	2,39	3,05	2,26	2,25	2,37
Charges sociales (%)[6]	1,95		(2)[6]	3,75	*	*	-	2,25	-	-	-	1,5
Impôt sur le capital - Taux général (%)	0,3		(1)[7]	0,56	-	-	0,6	0,3	-	-	-	-
Impôt sur le capital - banques/ sociétés de fiducie (%)	1,0		(1)	1,12	2,0	2,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Caisse de 24 bières - avec dépôt (Prix de détail) ($)	24,85		(2)	26,15	24,20	26,50	26,20	26,15	28,95	27,45	29,20	31,90

Remarque : Rang de l'Ontario - «1» est le taux le plus bas, «4» signifie qu'il y a trois provinces ayant un taux plus bas.

1. Tient compte de tous les budgets provinciaux de 1991.
2. Dans certains cas, les taux marginaux réels pour les personnes à faible revenu peuvent être élevés en raison de la réduction des avantages prévue à mesure que le revenu augmente dans le cadre des programmes d'aide aux personnes à faible revenu.
3. Le Québec a reporté l'harmonisation avec la TPS au 1er juillet 1992. La Saskatchewan a annulé ses plans d'harmonisation.
4. Le Québec applique une taxe fixe de 14,5 cents/L sur l'essence et le carburant diesel. Une TVD de 8 % est appliquée aux prix de l'essence et du carburant diesel en sus des taxes fédérale et provinciale. L'harmonisation avec la TPS a été reportée au 1er juillet 1992.
5. Barème de taux selon la valeur.
5A. Barème de taux selon la valeur. Pour la région métropolitaine de Vancouver, ajouter une taxe sur le transport de 3 cents le litre.
6. Parmi les provinces qui lèvent des charges sociales, il n'y a qu'une seule province qui a un taux plus bas que l'Ontario. Le Manitoba exonère des charges les masses salariales inférieures à 600 000 $ et Terre-Neuve exonère les premiers 300 000 $ de frais de personnel. L'Ontario a réduit ses taux pour les petites entreprises.
7. La plupart des provinces ne lèvent pas un impôt sur le capital.

* L'Alberta et la Colombie-Britannique lèvent des primes d'assurance-santé, soit de 744 $ et de 624 $ (par famille) respectivement.

Le 1er janvier 1992

L'impôt sur le revenu des particuliers

Le régime actuel de l'Ontario

L'impôt sur le revenu des particuliers est la plus importante source de recettes de l'Ontario et représentera 33 % des recettes totales de la province en 1991-1992.

À l'exception du Québec, toutes les provinces ont conclu des ententes de perception des impôts sur le revenu des particuliers avec le gouvernement fédéral qui fixe le montant du revenu imposable, des déductions et des crédits non remboursables. En outre, Ottawa perçoit et gère l'impôt provincial sur le revenu au nom des provinces participantes qui ne peuvent appliquer qu'un seul taux d'imposition sous la forme d'un pourcentage de l'impôt fédéral de base. Dans le cadre de ce régime, les provinces adoptent automatiquement les tranches et les taux d'imposition fédéraux. Le taux d'imposition de l'Ontario est actuellement fixé à 53 % du taux fédéral de base.

C'est donc le gouvernement fédéral qui décide en grande partie qui paie l'impôt provincial et dans quelle mesure cet impôt est équitable ou progressif. L'Ontario a rehaussé l'équité de son régime d'impôt sur le revenu des particuliers au moyen d'une surtaxe pour les personnes à revenu élevé et d'un programme de réduction d'impôt qui réduit ou élimine le montant d'impôt payé par les personnes à faible revenu.

Les taux d'imposition de l'Ontario pour chacune des tranches d'imposition fédérales sont indiqués dans le tableau suivant.

Taux marginaux fédéral et provincial d'impôt sur le revenu des particuliers en 1991

Revenu imposable $	Taux fédéral de base %	Taux fédéral d'IRP* %	Taux ontarien d'IRP** %	Taux combiné fédéral/provincial d'IRP %
Jusqu'à 28 784 $	17,0	17,85	9,01	26,86
28 785 $ - 57 568 $	26,0	27,30	13,78	41,08
Plus de 57 568 $	29,0	30,45	15,37	45,82

* Inclut la surtaxe générale fédérale seulement.
** Ne comprend pas la réduction de l'impôt ontarien ni la surtaxe de l'Ontario.

Le gouvernement fédéral a autorisé l'Ontario à imposer une surtaxe, mais à un seul taux. Cette surtaxe est actuellement fixée à 14 % de l'impôt ontarien de base excédant 10 000 $. Le taux de la surtaxe est passé de 10 % à 14 % le 1er juillet 1991, ce qui donne un taux de surtaxe de 12 % pour 1991. L'application de la surtaxe en 1991 a entraîné une hausse du taux marginal maximal d'impôt de l'Ontario, qui est passé de 15,37 % à 17,21 %. La surtaxe de l'Ontario, combinée à celle du gouvernement fédéral, a donné un taux marginal maximal fédéral-provincial d'imposition de 49,11 %. Dans les faits, ce sont les particuliers qui gagnent 84 000 $ ou plus par année qui paient la surtaxe ontarienne.

On pourrait tirer des recettes supplémentaires de l'impôt sur le revenu des particuliers en augmentant le taux général d'imposition, en majorant la surtaxe, ou en faisant les deux.

Il importe de tenir compte du principe de progressivité ou d'équité lorsque l'on songe à augmenter les impôts. Comme le taux ontarien d'imposition est appliqué dans le cadre de la structure fédérale, une hausse du taux général d'imposition sur le revenu des particuliers de l'Ontario a des répercussions progressives, dans la mesure où le régime fiscal d'Ottawa est progressif. Les efforts de l'Ontario en vue de rendre le régime fiscal plus progressif sont appuyés par le programme ontarien de réduction de l'impôt, qui compense les effets de l'impôt sur le revenu sur les personnes à faible revenu, et par la surtaxe, qui augmente le taux ontarien d'imposition des personnes à revenu élevé.

On estime qu'une hausse de un pour cent du taux d'imposition sur le revenu des particuliers rapporterait 275 millions de dollars sur une année complète.

Le gouvernement dispose de deux moyens pour augmenter les recettes actuellement générées par la surtaxe : en majorer le taux ou réduire le montant d'impôt à partir duquel la surtaxe devient applicable. Une augmentation du taux de la surtaxe ne toucherait que les personnes qui la paient déjà, c'est-à-dire celles qui gagnent au moins 84 000 $ par année. Une hausse de un pour cent du taux de la surtaxe rapporterait 20 millions de dollars sur une année complète.

Une baisse du montant d'impôt à partir duquel la surtaxe devient applicable ferait également augmenter les recettes en incluant les particuliers gagnant un revenu un peu moins élevé. Par exemple, si le seuil d'impôt actuel auquel s'applique la surtaxe, qui est de 10 000 $, passait à 7 000 $, les particuliers qui gagnent 65 000 $ et plus paieraient la surtaxe. Une telle baisse rapporterait environ 90 millions de dollars sur une année complète.

Points à considérer

Parmi les provinces participant aux ententes de perception des impôts, quatre provinces ont un taux plus bas que le taux ontarien d'IRP prévu par la loi, qui est de 53 %. Sur le plan des taux marginaux d'imposition, qui tiennent compte des surtaxes et des taxes fixes provinciales, l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers se classe au troisième rang pour l'ensemble des provinces dans presque toutes les catégories de revenus.

Depuis quatre ans, l'Ontario augmente chaque année son taux d'imposition sur le revenu des particuliers : le taux général d'imposition a été augmenté en 1988, en 1989 et en 1990, et celui de la surtaxe en 1988 et 1991. Le rajustement de taux effectué en 1990 faisait partie d'un programme plus vaste dans le cadre duquel les primes de l'Assurance-santé de l'Ontario furent remplacées par l'impôt-santé des employeurs (ISE).

L'apport de changements au taux général d'imposition du revenu des particuliers ou de la surtaxe de l'Ontario pourrait avoir des répercussions sur l'épargne ou la consommation, et rendre la province moins attrayante pour les personnes mobiles qui possèdent des compétences recherchées.

On se souviendra également que l'impôt sur le revenu des particuliers est la source de recettes la plus progressive en Ontario. Ce régime fiscal s'appuie sur le revenu actuel d'un particulier, rajusté selon sa situation familiale et d'autres facteurs, pour calculer sa capacité contributive.

Taxe de vente au détail

Le système actuel de l'Ontario

La taxe de vente au détail (TVD) est appliquée à la plupart des biens et à certains services. À l'heure actuelle, deux tiers des recettes provenant de cette taxe sont directement payés par les consommateurs, tandis que l'autre tiers provient des entreprises.

Pour la plupart des biens et services, la TVD représente un pourcentage fixe du prix de détail. L'Ontario a quatre taux de TVD : 5 % pour la taxe hôtelière, 10 % sur les boissons alcooliques vendues dans les établissements pourvus d'un permis et sur les droits d'entrée de plus de 4 $, 12 % sur les boissons alcooliques vendues dans les magasins de détail aux fins de consommation à domicile, et un taux général de 8 % sur tous les autres biens et services taxables. Depuis son entrée en vigueur en 1961, le taux général de la TVD a été majoré trois fois. En 1988, il est passé de 7 % à 8 %.

Certains biens sont expressément exemptés de la TVD. Les principaux articles sont les suivants :

- les articles d'épicerie;
- l'énergie servant au chauffage, à la cuisson et à l'éclairage;
- les vêtements pour enfants;
- les chaussures d'une valeur de 30 $ ou moins;
- les médicaments vendus sur ordonnance;
- certaines publications précises;
- l'outillage et le matériel de production;
- certaines aides destinées aux personnes handicapées physiques;
- certains types de matériel et d'outillage utilisés par les agriculteurs, les pêcheurs et les trappeurs à des fins commerciales;
- les achats effectués par les Indiens inscrits aux fins de consommation dans les réserves.

Les seuls services taxables sont les suivants :

- l'hébergement hôtelier;
- les droits d'entrée de plus de 4 $;
- les services de télécommunication (y compris la câblodistribution et la télévision payante);
- la main-d'oeuvre pour installer, démonter, ajuster, réparer et entretenir certains biens (y compris tout contrat d'entretien ou toute garantie de produit).

On peut accroître les recettes provenant de la TVD en augmentant le taux ou en élargissant l'assiette d'application de cette taxe.

Parmi les quatre taux de taxe de vente au détail, c'est le taux général de 8 % qui offre la plus grande possibilité d'accroissement des recettes. Si l'on portait ce taux à 9 %, cela rapporterait environ 900 millions de dollars supplémentaires sur une année complète. Une hausse équivalente des trois autres taux rapporterait environ 60 millions de dollars par année.

L'assiette de la TVD peut être élargie en éliminant les exemptions actuellement en vigueur ou en y assujettissant de nouveaux services (par exemple, les services personnels comme les soins des cheveux). L'augmentation des recettes varierait selon la nature des biens et services inclus dans l'élargissement de l'assiette de la taxe de vente au détail. Par exemple, l'élimination du seuil de l'exemption de 4 $ sur les aliments préparés et de 30 $ sur les chaussures rapporterait respectivement environ 150 millions de dollars et 30 millions de dollars par année.

Points à considérer

Depuis l'entrée en vigueur de la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) le 1er janvier 1991, il existe deux systèmes différents de taxe de vente au détail en Ontario. Une des principales différences entre ces deux systèmes est l'assiette fiscale. En effet, l'assiette de la TPS est beaucoup plus large et inclut la plupart des biens et services qui sont exemptés de la taxe de vente au détail ontarienne.

Une autre différence importante est l'imposition des entreprises. En accordant aux entreprises des crédits d'impôt sur intrants dans le cadre de la TPS, on a en quelque sorte exempté les entreprises de la taxe de vente fédérale, tandis que certains intrants sont assujettis à la TVD ontarienne (par exemple, l'ameublement de bureau, les ordinateurs et les camions) et d'autres pas (par exemple, l'outillage et le matériel de production).

La Commission de l'équité fiscale étudie actuellement les problèmes inhérents à l'application des taxes de vente provinciale et fédérale et la question de l'harmonisation aux paliers fédéral et provincial. Un groupe de travail devrait présenter un rapport sur cette question au début de l'année.

Changer le taux de la TVD est un moyen administratif simple d'accroître de façon considérable les recettes. Toutefois, une augmentation du taux de la TVD aurait des répercussions importantes sur le fardeau fiscal des consommateurs. Une telle hausse aurait également des conséquences sur les décisions des entreprises en matière d'investissement, quoique l'exemption accordée sur l'outillage et le matériel de production limiterait les répercussions éventuelles.

L'élargissement de l'assiette de la taxe de vente pourrait améliorer les résultats économiques en réduisant les distorsions causées par la taxe dans les habitudes d'achat des consommateurs, bien qu'il pourrait s'avérer compliqué d'apporter ces changements et que le coût des intrants pourrait augmenter pour les entreprises.

Contrairement à ce qui se passe lorsqu'on augmente l'IRP, modifier la TVD n'a pas nécessairement des répercussions progressives. Le fait de modifier le crédit accordé en Ontario aux fins de la taxe de vente pour atténuer les effets régressifs d'une telle hausse sur les personnes à faible revenu ferait perdre une partie des recettes supplémentaires obtenues.

Une hausse de la TVD changerait également le rang de l'Ontario parmi les autres compétences. Par exemple, si le taux général de la TVD de l'Ontario passait à 9 %, il serait plus élevé que celui des deux autres provinces limitrophes. De plus, cette mesure élargirait encore l'écart entre notre taux de taxe de vente et celui des États américains limitrophes.

L'impôt sur le revenu des sociétés

Le régime actuel de l'Ontario

En Ontario, le taux d'imposition sur le revenu des sociétés (IRS) est de 15,5 % pour les sociétés générales, de 14,5 % pour les entreprises de fabrication et de transformation, les exploitations agricoles, minières, forestières et la pêche, et de 10 % pour les petites entreprises. Les taux combinés provinciaux-fédéraux sont respectivement de 44,3 %, 38,3 % et 22,8 %.

En 1988, l'Ontario a emboîté le pas à la réforme fédérale du régime fiscal des sociétés qui avait élargi l'assiette d'imposition des sociétés. Cette manoeuvre a eu pour effet de réduire certaines incitations fiscales, comme l'amortissement accéléré de l'outillage et du matériel de fabrication et de transformation. À la suite de la réforme fiscale fédérale, le taux réel d'imposition des sociétés ontariennes a augmenté considérablement.

On pourrait accroître les recettes provenant de l'impôt des sociétés en élargissant l'assiette fiscale (en réduisant, par exemple, les incitations fiscales ou en limitant d'autres déductions) ou en relevant les taux.

Points à considérer

Dans l'ensemble, le fardeau fiscal des sociétés ontariennes n'est pas tellement différent de celui des autres compétences concurrentes si l'on compare tous les impôts auxquels sont assujetties les sociétés. Par exemple, le taux plus élevé d'imposition des sociétés de l'Ontario est compensé par le niveau plus bas des charges fiscales et des coûts de services de santé payés par les employeurs.

Il faut considérer avec prudence toute hausse du taux d'imposition des sociétés dans la conjoncture économique actuelle. La part du produit intérieur brut représentée par les bénéfices des sociétés est à son plus bas niveau depuis 1932. Par ailleurs, une telle hausse inciterait un plus grand nombre de sociétés à recourir aux techniques de prix de cession interne (par exemple, le transfert des bénéfices dans des compétences où le taux d'imposition est plus bas) dans le but de réduire leurs bénéfices imposables en Ontario. Dans son budget de 1991, le gouvernement ontarien avait demandé au gouvernement fédéral d'examiner, en consultation avec les provinces, la question des prix de cession interne.

Le gouvernement a demandé à la Commission de l'équité fiscale d'accélérer les consultations sur l'impôt minimal des sociétés en Ontario. Cet exercice vise à assurer que les sociétés rentables qui ne paient que peu ou pas d'impôt sur leur revenu paient leur juste part. Étant donné le niveau peu élevé des bénéfices des sociétés, un impôt minimal ne rapporterait pas des recettes importantes à court terme. Un des groupes de travail de la Commission devrait présenter un rapport à ce sujet au début de 1992.

L'Ontario lève un impôt de 0,3 % sur le capital des sociétés générales. Les petites entreprises ayant un capital libéré imposable allant jusqu'à un million de dollars ainsi qu'un actif et des revenus bruts de un million de dollars ou moins sont exonérées de cet impôt. Les petites entreprises dont le capital libéré imposable est inférieur ou égal à 2 millions de dollars

doivent payer un taux fixe d'impôt. L'impôt ontarien sur le capital devrait rapporter environ 640 millions de dollars pour l'exercice 1991-1992.

Le taux ontarien d'imposition sur le capital des sociétés générales est comparable à celui des trois autres provinces qui lèvent cet impôt. Le taux québécois est plus élevé, soit 0,56 %, et celui de la Saskatchewan est également supérieur au taux de l'Ontario à 0,6 %. Toutefois, ce dernier n'est applicable qu'au capital libéré excédant 10 millions de dollars.

Comme toutes les autres provinces, l'Ontario prélève également un impôt sur le capital des banques et des sociétés de prêts et de fiducie. Le taux de cet impôt, qui s'élève à 1 %, est le plus bas au Canada. Le taux de 1,12 % levé par le Québec n'est que légèrement supérieur à celui de l'Ontario. Il faut également prendre en considération le seuil auquel est perçu cet impôt si l'on veut comparer la compétitivité de l'Ontario sur ce plan. La Colombie-Britannique, par exemple, a un taux d'imposition sur le capital plus élevé pour les banques et les sociétés de prêts et de fiducie, mais l'impôt sur le capital ne s'applique qu'aux sociétés ayant un capital libéré imposable supérieur à 500 millions de dollars et est réduit du montant payé à titre de l'impôt sur le revenu.

Une hausse de un dixième de point de pourcentage du taux de l'impôt sur le capital rapporterait 140 millions de dollars sur une année complète.

L'impôt-santé des employeurs

Le régime actuel de l'Ontario

L'impôt-santé des employeurs, qui est levé sur tous les salaires versés en Ontario, est entré en vigueur le 1er janvier 1990 pour remplacer le système de primes de l'Assurance-santé de l'Ontario.

En 1991-1992, environ 360 000 employeurs paieront l'ISE sur les salaires et avantages sociaux de leurs employés.

Le taux général de l'ISE est de 1,95 % sur la masse salariale dépassant 400 000 $. Ce taux se situe à 0,98 % pour les employeurs dont la masse salariale annuelle est inférieure à 200 000 $. Le taux varie entre ces deux chiffres pour les masses salariales intermédiaires.

Une hausse de un dixième de point de tous les taux de l'ISE rapporterait 145 millions de dollars sur une année complète, tandis qu'une augmentation du taux maximum passant de 1,95 % à 2 %, pour les employeurs dont la masse salariale est supérieure à 400 000 $ annuellement, rapporterait 70 millions de dollars.

Le Québec, le Manitoba et Terre-Neuve imposent également la masse salariale. C'est le Québec qui a le plus haut taux, à 3,75 %, et il n'offre aucune mesure d'allégement pour les petites entreprises. Le Manitoba lève un impôt sur la masse salariale de 2,25 %, mais il exonère les employeurs dont la masse salariale est inférieure à 600 000 $. Le taux appliqué par Terre-Neuve est de 1,5 %, mais les premiers 300 000 $ de frais de personnel sont exonérés.

Les États-Unis lèvent un impôt sur la masse salariale pour financer une partie de son programme d'assurance-santé destiné aux personnes âgées. En 1991, le taux exigé était de 1,45 % sur les salaires et traitements des employés allant jusqu'à 125 000 $ par employé. Cet impôt fait partie de l'impôt fédéral de sécurité sociale des États-Unis. En outre, la plupart des employeurs américains offrent également une assurance-santé privée à leurs employés. Selon un rapport de la Chambre de Commerce des États-Unis, en 1990, les fabricants américains ont versé, en moyenne, environ 9,8 % de leur masse salariale brute pour offrir à leurs employés un régime privé d'assurance-santé comparable au nôtre. Cela représente environ 3 500 $ US par employé assuré.

Points à considérer

Une hausse du taux de l'ISE pourrait faire augmenter à court terme le coût de la main-d'oeuvre pour certaines entreprises alors que la relance économique est la grande priorité du gouvernement. En outre, les entreprises devront assumer une plus grande partie des coûts si le gouvernement fédéral limite les déductions au titre des charges sociales.

Cependant, l'ISE veille à ce que tous les employeurs contribuent aux coûts des services de santé de la province. Une population en santé est un avantage important pour les entreprises, et le maintien de l'ISE élimine la nécessité, pour les employeurs et pour les employés, d'avoir recours au secteur privé pour obtenir une assurance-santé.

Taxes à la consommation

Le régime actuel de l'Ontario

Les taxes ontariennes sur l'essence et le carburant sont levées au litre. Certains carburants non traditionnels, comme le gaz naturel, l'alcool et d'autres gaz manufacturés, sont exempts de taxe. Les carburants utilisés pour le chauffage et la cuisson, pour des activités hors routes relevant du domaine de l'agriculture et de la pêche commerciale ou effectuées à des fins industrielles, commerciales et institutionnelles sont exemptés de taxe ou admissibles à un remboursement intégral.

La taxe sur le tabac actuellement perçue par l'Ontario est de 6,5 cents par cigarette ou par gramme de tabac coupé. L'Ontario applique également la taxe de vente au détail aux produits du tabac. Dans l'ensemble, la taxe ontarienne sur les cigarettes (taxe sur le tabac plus la TVD) est parmi les moins élevées au pays; représentant environ 8,1 cents par cigarette, elle se situe au troisième rang.

L'Ontario assujettit les boissons alcooliques à trois différentes taxes : une taxe selon la valeur (pourcentage), une taxe fixe et la TVD.

Des recettes supplémentaires pourraient être puisées en rajustant les taxes fixes à la consommation (essence, boissons alcooliques et tabac). Toutefois, les récentes hausses de taxe et la possibilité d'une baisse de la consommation pourraient amoindrir la rentabilité de ces rajustements.

Points à considérer

Le pourcentage des recettes totales que représentent les recettes provenant des taxes sur l'essence et le carburant est demeuré assez stable ces dernières années. En chiffres réels, le prix de l'essence a diminué depuis le milieu des années 1980. Il est important de tenir compte de l'ampleur des hausses de la taxe sur le carburant effectuées dans le passé lorsqu'on examine la possibilité d'apporter de nouveaux rajustements à cette taxe. Par exemple, au cours des six dernières années, le taux de la taxe sur l'essence en Ontario a augmenté de 6,4 cents le litre (77 %), tandis que le taux de la taxe sur le carburant diesel a augmenté de 4,4 cents le litre (44 %).

Les recettes générées par la taxe sur le tabac sont restées au même niveau au cours des dix dernières années, reflétant les hausses du prix réel du tabac et des taxes et une baisse de la consommation.

Ces dernières années, la demande en boissons alcooliques est demeurée relativement inchangée, et le pourcentage que les recettes provenant de la taxe sur les boissons alcooliques représentent par rapport aux recettes fiscales totales de la province a chuté, selon les estimations, de 4,6 % en 1981-1982 à environ 3,1 % en 1991-1992.

Si l'on apportait des changements aux taxes à la consommation, cela pourrait avoir des répercussions sur les achats outre-frontière. Une hausse des taxes actuelles pourrait être perçue comme un encouragement à l'achat de biens outre-frontière, quoique plusieurs études suggèrent que de nombreux autres facteurs, plus importants que les taxes, contribuent à ce phénomène.

Recettes non fiscales

Parmi les examens des politiques et des dépenses dans le cadre des programmes dont la liste se trouve en annexe, deux sont susceptibles d'augmenter les recettes gouvernementales. L'examen portant sur les recettes non fiscales a pour but de trouver des instruments non fiscaux pour augmenter les recettes. Plusieurs options sont actuellement à l'étude, notamment une loi touchant les jeux de hasard, les loteries vidéo, les loteries sportives et une assurance de protection des consommateurs pour la vente de véhicules de tourisme.

L'examen portant sur les options possibles en vue d'une utilisation maximale des éléments d'actif de la province pourrait également contribuer à faire augmenter les recettes du gouvernement.

V. CONCLUSION

Le présent document renferme des renseignements sur la situation financière de la province. Jamais auparavant, on n'avait donné des renseignements aussi détaillés à ce stade du processus prébudgétaire.

Nous avons adopté cette approche plus ouverte en espérant encourager le débat public sur les choix qui se posent au gouvernement.

Il faut répondre à plusieurs besoins complexes. Nous devons faire face à une faiblesse inattendue de l'économie ainsi qu'à une baisse imprévue des recettes de la province. Nous devons préparer les travailleuses et les travailleurs ontariens à de nouveaux types d'emplois et contribuer à créer ces emplois. Nous devons trouver des moyens d'offrir plus efficacement les services publics essentiels. Nous devons accomplir toutes ces tâches tout en restant fidèles à notre engagement de lutter contre la récession, de promouvoir le renouveau économique et de préserver notre qualité de vie grâce à la justice sociale et à des services publics de qualité.

Établir les moyens qui nous permettront de réaliser tous ces objectifs représente un énorme défi.

Les générations futures jugeront le gouvernement, et la société dans son ensemble, sur le discernement dont nous ferons preuve dans les décisions que nous prendrons au cours des prochains mois et sur l'équité de ces choix.

Ceux qui croient que les façons de faire du passé peuvent encore nous aider sont peu nombreux. Le gouvernement espère qu'au cours des prochaines semaines, tous les Ontariens et les Ontariennes choisiront de prendre part au processus de prise de décisions plus ouvert proposé.

Le trésorier rencontrera de nombreux groupes et particuliers dans le cadre des discussions prébudgétaires. Malheureusement, il ne peut rencontrer toutes les personnes intéressées. Nous vous encourageons donc à envoyer par écrit vos opinions et vos suggestions.

Vous pouvez amorcer un débat, ou y prendre part, dans les groupes communautaires, les syndicats, les clubs philanthropiques et les associations professionnelles. Vous pouvez communiquer avec votre député(e), avec les médias ou directement avec le trésorier par lettre. Nous vous invitons fortement à exprimer votre point de vue.

Les personnes qui désirent écrire ou présenter un mémoire sur le budget de 1992 sont priées de le faire d'ici le début du mois de mars en s'adressant à :

Floyd Laughren
Trésorier de l'Ontario
7, croissant Queen's Park
Édifice Frost sud, 7e étage
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Télécopieur : (416) 325-0374

En plus de ces *Perspectives budgétaires*, on peut se procurer un autre document qui renferme des renseignements sur le budget de l'Ontario de 1992. Il s'agit des *Perspectives économiques de l'Ontario* qui donne un aperçu de l'économie de la province jusqu'en 1995 et des renseignements détaillés sur les industries et le marché du travail.

On peut obtenir des exemplaires de ces documents à :

Librairie du gouvernement de l'Ontario
Publications Ontario
880, rue Bay
Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Interurbain sans frais : 1-800-668-9938

ANNEXE
EXAMENS DES POLITIQUES ET DES DÉPENSES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES

Introduction

Les examens des dépenses dans le cadre des programmes actuellement en place, qui ont pour but de s'assurer que chaque dollar de taxe est dépensé judicieusement, représentent l'un des éléments clés du mandat du Conseil du Trésor qui est un nouveau comité ministériel créé en 1991. Ce processus de réévaluation sera effectué sur une base continue pour permettre au gouvernement de respecter les priorités établies sur le plan économique et social tout en s'attaquant au problème de l'accroissement des dépenses.

Dans le cadre de ces examens, le gouvernement et le secteur parapublic devront remettre en question leurs objectifs en matière de politiques et leur fonctionnement. Bien que cet exercice pose de nombreux défis, c'est aussi une occasion de mieux définir les objectifs en restructurant les programmes. Le processus d'examen se fera en tenant compte de certaines considérations générales incluant la relance économique, les répercussions sur la main-d'oeuvre et les relations de travail, les objectifs en matière d'équité, les répercussions sur la clientèle et les relations intergouvernementales.

Voici une liste des secteurs qui feront l'objet d'un examen par le Conseil du Trésor :

Examens des politiques et des dépenses dans le cadre des programmes	
Programme de médicaments gratuits de l'Ontario	Services professionnels et de consultation
Fonctionnement des hôpitaux	Ressources pour les communications et la publicité
Assurance-santé de l'Ontario	Rationalisation de l'organisation
Subventions fiscales aux personnes âgées de l'Ontario	Financement de la R-D et aide aux industries
Régime d'aide juridique de l'Ontario	Programmes communautaires de développement économique
Aide sociale	Aide à l'agriculture
Programmes de logements à but non lucratif	Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario
Tribunaux de l'Ontario	Services d'évaluation foncière
Utilisation optimale des éléments d'actif de la province	Services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées
Organismes consultatifs et de réglementation	Recettes non fiscales
Programme de décentralisation du gouvernement de l'Ontario	

Programme de médicaments gratuits de l'Ontario

Le Programme de médicaments gratuits de l'Ontario couvre tous les coûts des médicaments approuvés pour les personnes âgées et les bénéficiaires de l'aide sociale. Plusieurs options sont à l'étude dans le cadre de l'examen du Programme, y compris l'élargissement des mesures annoncées dans le budget de 1991, l'établissement de partenariats en vue d'une meilleure utilisation des médicaments, et des mesures à plus long terme pour résoudre la question de l'équité et d'autres questions.

Fonctionnement des hôpitaux

Cet examen portera sur le financement des hôpitaux publics et s'inscrit dans le cadre du Supplément au budget de l'Ontario de 1991, intitulé *La gestion des dépenses pour la santé*, dans lequel le gouvernement s'était engagé à collaborer avec les fournisseurs des soins pour gérer les dépenses pour la santé plus efficacement tout en maintenant ou en améliorant les normes de soins et en confirmant le principe de l'assurance-santé. Plusieurs options sont actuellement étudiées, notamment : les mécanismes actuels d'allocation aux fins du financement, le financement des programmes et services spéciaux, les inefficacités du système et les possibilités d'amélioration.

L'Assurance-santé de l'Ontario

L'Assurance-santé de l'Ontario rétribue les médecins et autres praticiens pour les services de santé assurés qu'ils fournissent. Dans le cadre de ce régime, on effectue également des paiements pour les services médicaux et hospitaliers fournis en dehors de la province. L'examen portera surtout sur les paiements dans les catégories suivantes : autres praticiens (optométristes, physiothérapeutes, dentistes, chiropraticiens, podologues et ostéopathes), laboratoires commerciaux et services fournis en dehors de la province. Parmi les options étudiées, mentionnons la révision des mécanismes actuels de remboursement.

Subventions fiscales aux personnes âgées de l'Ontario

Dans le cadre de ce programme, l'Ontario octroie une subvention annuelle pouvant aller jusqu'à 600 $ par ménage de personnes âgées admissible en compensation du montant d'impôt foncier payé. En outre, chaque personne âgée reçoit une subvention annuelle de 50 $ en compensation des taxes de vente payées. L'examen entrepris a pour but d'assurer l'équité du programme et l'allocation des fonds gouvernementaux à ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Régime d'aide juridique de l'Ontario

Le Régime d'aide juridique de l'Ontario offre un éventail de services juridiques à toutes les personnes qui répondent aux normes d'admissibilité de base sur le plan pécuniaire. L'examen entrepris se penche sur les «certificats» du RAJO (qui servent à payer les avocats

qui prennent l'affaire d'un particulier admissible en mains) dans le domaine du droit civil et du droit criminel. On étudie les options qui permettraient de réduire l'éventuelle augmentation des dépenses, y compris : des mesures pour limiter l'accroissement des dépenses, des modifications aux mécanismes de délivrance, des changements dans les types de services couverts ou aux critères d'admissibilité à ces services, des modifications au barème des tarifs de l'aide juridique, diverses mesures administratives, et des mesures permettant d'augmenter les recettes et de soutenir directement le régime d'aide juridique.

Aide sociale

L'aide sociale accorde une aide financière aux personnes démunies qui ne sont pas capables de subvenir à tous leurs besoins. Les programmes faisant l'objet d'un examen sont les prestations familiales, qui procurent une aide principalement aux familles monoparentales et aux personnes handicapées, et les prestations d'aide sociale générale, qui sont une aide financière à court terme pour les personnes aptes au travail, les personnes temporairement inaptes au travail et les personnes en attente de prestations familiales.

Dans le cadre de cet examen, on met l'accent sur la réduction du besoin d'aide sociale. Pour y parvenir, on réorientera le régime de façon à favoriser l'emploi, à donner aux bénéficiaires un accès accru à d'autres sources de revenus et à diminuer le nombre de bénéficiaires grâce à une meilleure gestion.

Programmes de logements en coopérative et à but non lucratif

Le but de ces programmes est de fournir aux personnes et aux familles à faible et moyen revenu des logements à long terme qui sont abordables, de qualité et qui appartiennent à la communauté. On étudiera la prestation de ces programmes dans le but d'en réduire les frais nets de fonctionnement. On examinera la possibilité d'apporter des changements aux programmes pour réduire le coût des immobilisations et veiller à ce qu'ils continuent de répondre aux besoins des groupes ciblés.

Tribunaux de l'Ontario

Cet examen porte principalement sur la prestation des services juridiques, y compris l'administration de la Cour d'appel de l'Ontario, de la Cour des petites créances et des cours familiales et criminelles. On espère ainsi améliorer l'efficacité des services et augmenter les recettes en réformant les politiques, en modifiant les pratiques administratives, les droits, amendes et tarifs. Tout changement proposé tiendra compte de la question de l'accès à la justice.

Utilisation optimale des éléments d'actif de la province

La province possède un nombre important d'actifs corporels (par exemple, des terres et des immeubles) et d'actifs financiers, comme des investissements en actions dans les sociétés de la Couronne. L'examen entrepris a pour but d'établir la meilleure utilisation possible de ces éléments d'actif en vue d'atteindre les objectifs du gouvernement sur le plan économique, social et environnemental. On est actuellement au stade de catalogage des éléments d'actif de la province. Une fois cette étape terminée, on évaluera avec soin les diverses options possibles en vue d'utiliser ces éléments d'actif, notamment le réaménagement, l'établissement de nouvelles structures de gestion, de nouvelles utilisations et la cession.

Organismes consultatifs et de réglementation

Les organismes de réglementation contrôlent les activités des secteurs privé ou public en vertu d'une loi ou en répondant aux demandes relatives à des permis ou à des appels. Les organismes consultatifs fournissent au gouvernement des renseignements qui l'aideront à élaborer une politique ou à assurer la prestation continue des programmes. Le fonctionnement de ces deux genres d'organismes dépend totalement ou partiellement des fonds octroyés par le gouvernement provincial. On examinera les préoccupations soulevées quant à la croissance du nombre de ces organismes au cours des dix dernières années et on étudiera les options possibles en vue d'améliorer le recouvrement des coûts et l'administration de ces organismes.

Programme de décentralisation du gouvernement de l'Ontario

Le gouvernement croit que le Programme de décentralisation est un moyen de répartir plus équitablement les emplois de la fonction publique en Ontario et d'offrir des possibilités de développement économique aux collectivités ontariennes qui en ont besoin. Environ 5 100 emplois gouvernementaux devraient être répartis dans 12 collectivités au cours d'une période de sept ans.

On étudie les options touchant la gestion des mouvements de trésorerie dans le cadre de ce programme et les façons de réaliser des économies. Des calendriers plus définitifs et des exigences plus détaillées en matière de ressources sont en train d'être établis pour cette période de sept ans.

Services professionnels et de consultation

Le but de cet examen est de scruter les politiques et pratiques actuellement en vigueur concernant le recours à des experts-conseils externes et d'étudier les solutions de rechange. On énoncera une politique à cet égard afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources internes et de retirer le meilleur rendement possible du recours à des experts-conseils, lorsque besoin est.

Ressources pour les communications et la publicité

Cet examen a pour but de réduire les coûts. On établira les coûts des services de communications dans le cadre des budgets des programmes, on améliorera la prestation des services de communications adéquats et on étudiera la possibilité de mettre en oeuvre les recommandations formulées précédemment dans des rapports sur ce sujet.

Rationalisation de l'organisation

Cet examen vise à simplifier le secteur public et à élaborer des méthodes de gestion plus efficaces en matière de service à la clientèle. On explorera les nouvelles technologies et stratégies possibles en vue d'améliorer l'efficacité de l'organisation. Cet exercice vise à allouer une plus grande partie de chaque dollar dépensé directement aux services et aux programmes.

Financement de la R-D, développement industriel et soutien des petites entreprises

Cet examen englobera tous les programmes provinciaux qui fournissent une aide directe aux entreprises dans le but de promouvoir les objectifs du gouvernement en matière de développement industriel, de développement des petites entreprises et de recherche-développement. Cette aide peut être fournie sous forme de subventions, de prêts, de garanties de prêt ou d'investissements en actions.

Le gouvernement veut s'assurer que les programmes en place répondent aux priorités établies sur le plan de la relance économique, ainsi qu'aux autres objectifs du gouvernement, et qu'ils sont offerts de façon efficace par tous les ministères. On déterminera les programmes qui ne sont pas essentiels pour faire face aux priorités du gouvernement ainsi que tous ceux qui font double emploi.

Programmes communautaires de développement économique

Dans le cadre de l'examen de ces programmes, on se penche sur les initiatives de développement économique mises en oeuvre au palier communautaire. Le gouvernement fournit une aide aux collectivités en vue de mettre en valeur leur infrastructure, leurs installations et d'élaborer d'autres programmes connexes de développement économique. Plusieurs ministères, comme le ministère des Affaires municipales et celui du Développement du Nord, soutiennent financièrement de telles initiatives dans le cadre de leur mandat.

Cet examen porte sur les objectifs fixés dans le cadre des programmes ainsi que sur leur interaction. On essaiera également de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité des programmes.

Aide à l'agriculture

Les deux secteurs d'aide gouvernementale aux agriculteurs qui sont actuellement examinés sont le Programme de remise fiscale aux exploitations agricoles, qui accorde une remise de 75 % de l'impôt foncier payé par les agriculteurs, et le programme d'aide au paiement des taux d'intérêt, qui réduit une partie des frais d'intérêt payés par les agriculteurs.

Il faut remplacer l'aide aux agriculteurs, qui est actuellement fournie au moyen de programmes *ad hoc* et à court terme, par des solutions à long terme qui amélioreront l'économie rurale. Dans le cadre de l'examen, on étudiera des concepts tels que les garanties données par le gouvernement pour encourager le recours au secteur privé aux fins d'emprunt.

Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario

Dans le cadre de ce régime, on fournit une aide financière, selon leurs besoins, aux étudiants poursuivant des études postsecondaires dans des établissements reconnus. On pourrait apporter des modifications au Régime pour fournir une plus grande aide aux étudiants tout en réduisant les pressions exercées sur le gouvernement pour augmenter les fonds qui y sont alloués. On envisagera des options de réforme à long terme, dont le remboursement des prêts en fonction du revenu une fois que l'étudiant ou l'étudiante aura reçu son diplôme.

Services d'évaluation foncière

Le ministère du Revenu détermine l'assiette d'imposition de tous les biens immobiliers en Ontario aux fins de l'impôt foncier pour les municipalités et les conseils scolaires. Il fournit également d'autres services connexes. Le gouvernement paie tous les services d'évaluation foncière. L'examen permettra d'étudier les options possibles en vue de mieux gérer le coût de ces services.

Services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

Cet examen porte sur les subventions d'immobilisations accordées aux municipalités pour la construction des installations d'eau et des égouts. Avec l'adoption des politiques provinciales en matière de prévention de la pollution, de mesures correctrices, de conservation de l'eau et de planification de l'utilisation du sol, la province devra faire face à une demande croissante de fonds pour financer les investissements dans l'infrastructure. Le gouvernement étudie diverses options qui permettraient de répondre à cette future demande, dont le recours à la méthode du coût de revient complet et la création d'un organisme des services d'aqueduc.

Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales proviennent des droits et des permis, des amendes, des ventes et des locations. Les ministères du Procureur général, de la Consommation et du Commerce, des Services gouvernementaux, des Richesses naturelles, des Transports et du Trésor et de l'Économie (en raison des montants versés par Ontario Hydro pour la garantie de sa dette) sont parmi ceux qui rapportent le plus de recettes provenant de sources non fiscales. Aux fins de cet examen, on n'inclut pas dans les recettes non fiscales les bénéfices de la RAO, les droits et permis de la CPAO, les droits provenant des permis de conduire et des plaques d'immatriculation et les redevances. Le gouvernement examine la possibilité d'imposer des frais pour les services existants et les nouveaux services, de trouver de nouvelles sources de recettes, d'améliorer la perception des amendes et des droits et le recouvrement des prêts.